

Faculté de droit et de criminologie
École de criminologie

La prison de Punta de Rieles

Efficacité et destin des prisons à modèle unique

Auteur : Morgane Ryckaert

Promoteur : Dan Kaminski

Année académique 2022-2023

Master en criminologie à finalité spécialisée : criminologie de l'intervention

Plagiat et erreur méthodologique grave

Le plagiat, fût-il de texte non soumis à droit d'auteur, entraîne l'application de la section 7 des articles 87 à 90 du règlement général des études et des examens.

Le plagiat consiste à utiliser des idées, un texte ou une œuvre, même partiellement, sans en mentionner précisément le nom de l'auteur et la source au moment et à l'endroit exact de chaque utilisation*.

En outre, la reproduction littérale de passages d'une œuvre sans les placer entre guillemets, quand bien même l'auteur et la source de cette œuvre seraient mentionnés, constitue une erreur méthodologique grave pouvant entraîner l'échec.

* A ce sujet, voy. notamment <http://www.uclouvain.be/plagiat>.

Remerciements

Je tiens à remercier tout particulièrement mon promoteur, Monsieur Dan Kaminski pour son soutien, sa disponibilité, sa gentillesse et ses précieux conseils tout au long de ce travail.

Je tiens également à remercier tout le corps enseignant de la Faculté de Criminologie pour leur bienveillance et leurs enseignements durant mes études. J'ai passé deux belles années parmi vous.

J'adresse par ailleurs tous mes remerciements aux réalisateurs du documentaire sur Punta de Rieles qui m'ont fait connaître cette prison si particulière ; et plus particulièrement, Victor Goffinet et Lola Fourt qui ont accepté de partager leur expérience avec moi lors d'un entretien. J'adresse également mes remerciements à Fernando Avila, chercheur à l'université de Toronto qui a gentiment répondu à toutes mes questions.

Enfin, un grand merci à ma famille ainsi que mon compagnon pour leur soutien inconditionnel et leur patience. Merci pour vos conseils et votre relecture. Merci d'avoir toujours été là.

Table des matières

PREMIERE PARTIE	9
<i>INTRODUCTION</i>	9
1. OBJECTIF DE LA RECHERCHE	11
2. PRINCIPES METHODOLOGIQUES DE LA RECHERCHE	12
2.1 <i>Choix de la méthodologie</i>	12
2.2 <i>Recherche documentaire en science sociale</i>	12
2.3 <i>Recueil et analyse des informations</i>	13
3. PROBLEMATISATION GENERALE ET CONCEPTS CLES	14
3.1 <i>Réhabilitation pénitentiaire</i>	14
3.1.1 <i>Responsabilisation</i>	15
3.1.2 <i>Normalisation des conditions carcérales</i>	16
3.1.3 <i>Sécurité dynamique</i>	17
3.1.4 <i>Travail et formation</i>	18
3.1.5 <i>Suivi psychologique</i>	18
3.2 <i>Evaluation de l'efficacité d'une prison</i>	19
3.2.1 <i>Objectifs d'une prison</i>	19
3.2.1.1 <i>Respect de la discipline</i>	20
3.2.1.2 <i>Lutte contre la surpopulation carcérale</i>	21
3.2.1.3 <i>Coûts financiers minimisés</i>	22
3.2.1.4 <i>Respects des droits humains et conditions de détention</i>	24
3.2.1.5 <i>Taux de récidive ou réinsertion</i>	25
3.2.2 <i>Dangers politiques et difficulté d'évaluation</i>	28
3.3 <i>Prison-modèle</i>	28
3.3.1 <i>Fonction de distraction</i>	29
3.3.2 <i>Fonction de légitimation</i>	30
3.3.3 <i>Evaluation des prisons-modèles</i>	31
3.3.4 <i>Exception : Le modèle scandinave</i>	31
DEUXIEME PARTIE	33
<i>LE SYSTEME CARCERAL EN URUGUAY</i>	33

1. PAYSAGE CARCERAL EN URUGUAY	33
1.1 <i>Considérations historiques</i>	34
1.1.1 <i>Dictature militaire</i>	34
1.1.2 <i>Croissance démographique</i>	34
1.1.3 <i>Déclaration d'un état d'urgence</i>	35
1.1.4 <i>Signature d'un consensus</i>	36
1.2 <i>Constat actuel</i>	37
1.2.1 <i>Surpopulation</i>	37
1.2.2 <i>Conditions de vie</i>	38
1.2.3 <i>Liens sociaux</i>	38
1.2.4 <i>Activités, travail et formations</i>	39
1.2.5 <i>Nécessité d'un changement</i>	39
1.3 <i>Quelles solutions envisagées ?</i>	40
1.3.1 <i>Renforcement du système des mesures alternatives</i>	41
1.3.2 <i>Mise en place d'un Plan de Travail Individuel</i>	42
1.3.3 <i>Adoption d'un projet de loi</i>	42
1.3.4 <i>Réflexion sur les moyens alloués</i>	43
1.3.5 <i>Amélioration des conditions de détention</i>	43
TROISIEME PARTIE	44
A. LA PRISON DE PUNTA DE RIELES	44
1. NAISSANCE DU PROJET	44
1.1 <i>Historique de l'établissement</i>	44
1.2 <i>Luis Parodi, directeur de la prison de Punta de Rieles</i>	44
2. ADMISSION A PUNTA DE RIELES	46
3. ORGANISATION DE LA PRISON	47
4. LES DISPOSITIFS PARTICULIERS DE PUNTA DE RIELES	48
4.1 <i>Personnel pénitentiaire civil</i>	48
4.2 <i>Rejet de la logique punitive</i>	49
4.3 <i>Communication avec les autorités (Exercice d'une forme de démocratie)</i>	50
4.4 <i>Libre circulation</i>	51
4.5 <i>Création d'entreprises et travail</i>	53

4.6	<i>Activités et formations</i>	55
4.7	<i>Interactions avec l'extérieur et réinsertion</i>	56
5.	PLACE DE LA PRISON DANS LE SYSTEME CARCERAL EN URUGUAY	56
	B. EFFICACITE ET DESTIN DE LA PRISON DE PUNTA DE RIELES	58
1.	EFFICACITE DE LA PRISON	58
1.1	<i>Discipline</i>	59
1.2	<i>Surpopulation</i>	59
1.3	<i>Coûts</i>	60
1.4	<i>Conditions de détention et droits humains</i>	61
1.5	<i>Taux de récidive ou de réinsertion</i>	61
1.6	<i>Valeur de l'évaluation</i>	63
2.	DESTIN DE LA PRISON	64
2.1	<i>Leadership charismatique de Luis Parodi</i>	65
2.2	<i>Positionnement du personnel</i>	68
2.3	<i>Explications contextuelles, conceptuelles ou matérielles</i>	69
2.4	<i>Logique d'enfermement</i>	69
	CONCLUSION	72
1.	LIMITES DE LA RECHERCHE	72
2.	BILAN GENERAL	73
3.	PERSPECTIVES DE SURVIE POUR UNE PRISON UNIQUE	75
2.1.	<i>Doctrine de la moindre éligibilité</i>	75
2.2.	<i>Politique en matière pénitentiaire</i>	77
2.3.	<i>Généralisation : bonne ou mauvaise chose ?</i>	78
	BIBLIOGRAPHIE	81

PREMIERE PARTIE

INTRODUCTION

En Belgique, différentes associations oeuvrant en prison organisent "les Journées Nationales de la Prison". Cet événement, organisé chaque année depuis 2014, dure une dizaine de jours. A cette occasion, de nombreuses manifestations et événements sont organisés dans et hors des prisons. Il peut s'agir de "conférences, de colloques, de projections de films, d'expositions, d'ateliers de théâtres, d'écriture de journaux,..." (JNPNDG, n.d.).

L'objectif de cet événement est d'informer, de sensibiliser les citoyens sur la réalité carcérale afin qu'ils prennent conscience du décalage entre ce qu'ils imaginent et ce qui se passe réellement sur le terrain par exemple en terme de récidive. La peine de prison est la sanction la plus utilisée, la plus réclamée mais aussi celle qui a les conséquences les plus lourdes. Les associations qui oeuvrent pour ces journées ont pour espoir de faire évoluer la matière pénale. Elles espèrent à l'avenir que la mise en application de mesure alternative à la prison soit plus importante. Lors des différents événements, les organisateurs font des propositions sur la problématique pénale et pénitentiaire. En bref, ils poussent les citoyens à la réflexion sur le sens et le rôle de la prison de sorte à faire évoluer l'opinion publique, soutien non-négligeable à tout changement (JNPNDG, n.d.).

Un thème servant de fil conducteur est choisi chaque année. L'édition des Journées Nationales de la prison en 2021 avait pour thème : "Tisser du réel : des liens qui en valent la peine !". Les différents liens que doivent créer les personnes détenues lors de leur incarcération étaient pris en compte. Il peut s'agir des liens avec la famille ou les amis qui sont fortement impactés mais également les liens au sein même de la prison avec les autres détenus, les agents, les directions, membres du personnel,... (JNPNDG, n.d.).

Dans ce contexte, une projection-débat avait été organisée afin de diffuser un documentaire sur Punta de Rieles, une prison porteuse d'espoir. Cet établissement pénitentiaire est situé dans la banlieue nord-est de Montevideo en Uruguay. Là-bas, les

prisonniers ont une grande liberté de circulation et d'initiative. Avec une vie sociale et économique dynamique, cette prison a l'apparence d'un quartier pauvre, typique d'une ville d'Amérique latine (Avila & Sozzo, 2022a). C'est une prison où il n'y a pas d'homicides, le niveau de conflit est faible, le taux de récidive est beaucoup plus bas que dans le reste du système (Política nacional, 2020). L'Uruguay est connu comme étant un pays où les conditions carcérales sont mauvaises et irrespectueuses des droits de l'Homme. Pourtant, Punta de Rieles est un endroit où les droits humains et la dignité sont respectés. En ce sens, elle ne ressemble à aucune autre prison du pays.

Aujourd'hui en 2023, ce modèle a radicalement été modifié à l'instar de beaucoup de prisons à modèle unique. Dès lors, une question essentielle se pose : Pourquoi des initiatives comme celles-là sont-elles mises en place et ensuite abandonnées ? Que peut-on dire de l'efficacité et du destin de ces prisons dites modèles ? Le présent travail a pour volonté de tenter de répondre à ces questions au regard de l'analyse d'une prison en particulier, celle de Punta de Rieles. En effet, bien que des travaux aient été réalisés sur les prisons modèles en général et leur destin souvent négatif, celles d'Amérique latine n'ont pas fait l'objet de ce type d'investigations. Ce mémoire cherche à prendre en considération des éléments très éloignés de notre réalité pour les analyser et en tirer des enseignements. Par ailleurs, ce travail a pour ambition de mettre en évidence les éléments essentiels dont nous avons besoin pour évaluer l'efficacité d'une prison et la rendre pérenne.

Avant toute chose, il conviendra de définir les concepts importants qui permettront de mieux comprendre les enjeux d'une prison à modèle unique quant à son efficacité et son destin. Dans cette partie, nous ferons également un état des lieux de ce qui existe actuellement dans la littérature. Nous développerons le concept de réhabilitation pénitentiaire ainsi que la façon dont on évalue l'efficacité d'un établissement pénitentiaire. Nous définirons également ce qu'est une prison modèle. Ensuite, nous entamerons une partie plus descriptive en faisant un état des lieux de l'ensemble du système carcéral en Uruguay et se concentrer sur les caractéristiques principales de la prison de Punta de Rieles, pour enfin analyser la prison de Punta de Rieles au regard des éléments développés précédemment pour évaluer son efficacité et son destin.

1. OBJECTIF DE LA RECHERCHE

Dans le cadre de ce mémoire, nous allons tenter de voir ce qu'il en est du destin, de l'efficacité et de l'effectivité des prisons à modèle unique en prenant pour exemple principal le système carcéral de la prison de Punta de Rieles en Uruguay.

Concrètement, l'objectif est de savoir quelles doivent être les conditions pour que l'efficacité d'une telle prison (si elle est effectivement efficace) soit maintenue. Dans le cas où l'efficacité est reconnue sachant que le modèle de la prison de Punta de Rieles n'a pas survécu, quelles sont les conditions de la vie et de la survie de ce type de prison à modèle unique. L'enjeu de la recherche est donc d'identifier les conditions nécessaires et suffisantes qui rendent plus efficaces des prisons qu'on peut considérer comme faisant exception au régime pénitentiaire global et ce qu'il adviendrait de cette efficacité si on généralisait ce modèle unique.

Grégory Salle (2016), dans son ouvrage sur les prisons modèles écrit qu'aucune prison dite modèle ne pouvait perdurer et qu'elles finissent toutes par se solder par des échecs. Il affirme que les prisons modèles sont dépendantes du système carcéral dans lequel elles sont incluses et que, sans changement du système dans son ensemble, ces prisons modèles sont destinées à disparaître. Dans d'autres cas, que l'efficacité d'une prison dépend du fait qu'elle est la seule organisée selon un modèle particulier. La question est donc de savoir ce qu'il en est de l'établissement de Punta de Rieles. Est-ce que le constat fait par Grégory Salle s'applique quand on prend une prison qui n'a pas fait l'objet de sa recherche ?

2. PRINCIPES METHODOLOGIQUES DE LA RECHERCHE

2.1 Choix de la méthodologie

L'intérêt pour cette prison en particulier réside dans plusieurs aspects à prendre en compte pour choisir la méthodologie de ce travail. De part la localisation sur le continent sud-américain et la langue espagnole qui y est parlée, nous étions dans l'impossibilité de réaliser des entretiens ou de mettre en place un questionnaire pour récolter des données quantitatives. Nous avons donc décidé de réaliser la recherche au travers d'une analyse documentaire.

La méthodologie de travail aura pour principe de voir quels sont les outils conceptuels qui existent afin de les mettre à profit pour examiner ce qu'il se passe dans une prison modèle, et ainsi se poser la question de son efficacité et son destin.

Des entretiens et discussions informels ont néanmoins été réalisés avec les réalisateurs d'un documentaire sur Punta de Rieles ainsi qu'avec des chercheurs qui ont travaillé sur le sujet et de s'y sont rendu.

2.2 Recherche documentaire en science sociale

La recherche documentaire en sciences sociales est une méthode qui consiste à utiliser les résultats obtenus lors de recherches antérieures afin de les compléter, de les contredire ou de les élargir (Shomba Kinyambra, 2022).

Il s'agit pour le chercheur de procéder à une triangulation des données sur base des sources documentaires qui sont à sa disposition (Shomba Kinyambra, 2022). Il s'agit ici de ne pas uniquement se limiter à la littérature scientifique qui comprend des revues, des monographies, des ouvrages scientifiques,... mais également d'utiliser des informations médiatiques ou des documents cinématographiques qui sont des ressources non négligeables lorsqu'il s'agit de documenter des situations précises (Shomba Kinyambra, 2022 ; De Ketele & Rogiers, 2015).

2.3 Recueil et analyse des informations

Il s'agit de procéder à un recueil de toutes informations susceptibles de générer des hypothèses. En d'autres termes, ce n'est pas la méthodologie établie pour les recueillir qui sera importante mais la nature de ces informations (De Ketele & Roegiers, 2015).

Malgré tout, certains critères ont été établis concernant les documents qui seront utilisés, spécifiquement sur l'Uruguay et la prison de Punta de Rieles. En effet, nous avons considéré qu'il était plus pertinent de sélectionner des documents publiés après 2015. L'organisation spécifique de l'unité 6 de Punta de Rieles que nous allons développer n'existe en effet que depuis 2012, il n'est donc pas nécessaire d'avoir des documents plus anciens, excepté pour faire un historique de l'établissement. Ceci permettra d'obtenir des informations récentes qui rendront suffisamment compte de l'efficacité du régime.

3. PROBLEMATISATION GENERALE ET CONCEPTS CLES

Avant d'analyser en détails la prison à modèle unique de Punta de Rieles, il convient de définir quelques concepts clés qui permettront de mieux comprendre les enjeux de ce travail. Nous commencerons par définir le concept de réhabilitation pénitentiaire. En effet, un certain nombre de prisons dites modèles à l'image de l'établissement pénitentiaire de Punta de Rieles sont organisées selon le modèle de réhabilitation. Il est donc important d'en comprendre les enjeux. Ensuite, nous aborderons l'évaluation de l'efficacité d'une prison et enfin, nous définirons ce qu'est une prison modèle et quelles sont les fonctions qu'elle remplit.

3.1 Réhabilitation pénitentiaire

Plusieurs objectifs peuvent être poursuivis par une administration pénitentiaire. En fonction de ces objectifs, l'organisation de la prison sera différente. Parmi ces objectifs, on retrouve la réhabilitation du détenu dans la société libre (Lalande, 2004). La prison peut également suivre une logique de réparation, de responsabilisation, de réinsertion, de neutralisation (Mary, 2021). Quand on poursuit un objectif de réhabilitation, on essaye de comprendre pourquoi une personne a commis une infraction pour ensuite modifier son comportement et éviter une prochaine récidive (Lalande, 2004). Cela signifie que la prison va reprendre le rôle des institutions sociales qui oeuvrent pour une intégration des populations marginalisées et les appliquer à la population carcérale. C'est en quelque sorte un moyen positif et plus humain de réformer les délinquants tout en limitant au maximum les conséquences délétères de l'incarcération (Mary, 2013).

Selon l'article 9 §2 de la loi de principe en vigueur en Belgique, l'exécution de la peine doit être centrée sur plusieurs axes dont notamment la réhabilitation du condamné et sa réinsertion dans la société libre. Historiquement, les établissements pénitentiaires étaient fondés sur l'idée que la réhabilitation pouvait s'obtenir par l'introspection en solitaire ou encore par la violence physique infligée aux détenus (Day et al, 2022). De nos jours, les choses ont évolué bien qu'on ait pu constater que dans un grand nombre de prisons,

la réhabilitation est petit à petit abandonnée au profit de la neutralisation et du contrôle de la population carcérale (Mary, 2013 ; Lalande, 2004).

Malgré tout, la réintégration du détenu dans la société doit rester une priorité (Mary, 2013). Comme le dit Philippe Mary dans son ouvrage (2013), abandonner l'idéal réhabilitatif conduit à renforcer la répression et le contrôle des détenus, ce qui aurait pour conséquence une diminution du respect des droits des détenus. De plus, la perspective de réinsertion permet de donner un sens à l'incarcération.

Concrètement, la réhabilitation se traduit par différents éléments présents dans la prison comme la normalisation des conditions carcérales, une volonté de responsabiliser les détenus, la mise en place de formation et du travail, tout cela dans le but d'oeuvrer à une réinsertion correcte du détenu dans la société libre.

3.1.1 Responsabilisation

Il est indispensable que les institutions considèrent les détenus comme des êtres responsables. Par conséquent, le travail de réhabilitation doit être fait de manière volontaire pour être efficace, à l'image de tout traitement qui demande la coopération du patient pour parvenir à la guérison. L'institution demande au détenu de développer des compétences, des aptitudes et des ressources personnelles nécessaire à sa réinsertion sociale (Mary, 2013).

Cette prise de responsabilité peut également être encouragée par la mise en place d'organes de concertation comme cela est par exemple prévu dans la loi de principe belge. Il s'agit d'un espace où les détenus peuvent faire entendre leur voix et s'exprimer sur des questions communautaires. Le fait de prendre en considération leurs avis, leurs intérêts, leurs besoins et leurs valeurs permet de développer un sentiment de reconnaissance et une revalorisation du détenu qui sera bénéfique pour poursuivre l'idéal réhabilitatif (Mary, 2013).

Cependant, cette volonté de responsabiliser le détenu peut avoir un effet pervers. En effet, la responsabilité d'une réhabilitation réussie repose désormais sur le détenu et non plus sur l'institution qui n'est là que pour aider le détenu. Par là même, on occulte toutes les causes sociales ou institutionnelles d'un comportement ou d'un échec de réinsertion (Mary, 2013). Comme le souligne Dan Kaminski (2006), l'institution demande au justiciable de se contraindre lui-même. Par conséquent, il est coincé entre deux positions : être maître de sa liberté et esclave de l'institution. L'adhésion volontaire à cet idéal réhabilitatif justifiera une nouvelle sanction en cas d'échec (Kaminski, 2006).

3.1.2 Normalisation des conditions carcérales

Le concept de normalisation des conditions carcérales a pour but de limiter au maximum les différences entre la société libre et la vie à l'intérieur des murs d'une prison et ce dans l'optique de permettre une réinsertion future de la population carcérale (Debrouwer, 2015). La prison est organisée d'une telle manière que les conditions de détention sont plus dignes et plus respectueuses des droits fondamentaux (Icard, 2020). Selon Sonja Snacken (2002, in Icard, 2020), ce principe comporte une dimension individuelle qui vise la reconnaissance des rôles sociaux, ainsi qu'une dimension collective avec la mise en place de services ressemblant le plus possible à ceux de l'extérieur.

La normalisation passe par la possibilité pour les détenus de pouvoir entretenir des contacts sociaux avec les autres détenus et l'apprentissage d'une vie en société (Debrouwer, 2015).

La normalisation des conditions carcérales est importante pour permettre au détenu de prendre ses responsabilités et de développer des compétences pour sa future réinsertion. En effet, la qualité de vie dans l'établissement et les rapports que le détenu entretiendra avec ses pairs ainsi qu'avec le personnel pénitentiaire seront des atouts pour le motiver à y parvenir et faciliter sa démarche (Mary, 2013).

Cette normalisation permet de combler les besoins primaires (manger, boire, dormir, se vêtir) et si possible, secondaires (mobilité, appartenance, confort, divertissement) des détenus par l'organisation d'activités et la possibilité de contact avec les autres détenus. Les personnes incarcérées ne doivent plus s'adapter et trouver des solutions pour satisfaire leurs besoins primaires et de ce fait, elles peuvent adopter une attitude active et oeuvrer pour donner un sens à leur détention en vue d'une réinsertion future (Debrouwer, 2015).

Il est malgré tout important de noter que les conditions de vie des détenus bien qu'elles soient normalisées, restent des conditions carcérales. La prison ne peut pas totalement disparaître au profit d'une réhabilitation du détenu. La sécurité, le maintien de l'ordre et les dispositifs qui y sont associés restent des priorités. Ils peuvent par ailleurs être nécessaires à l'émergence d'une prise de conscience des condamnés (Debrouwer, 2015).

3.1.3 Sécurité dynamique

La réhabilitation des détenus peut être obtenue grâce à l'instauration d'une sécurité dynamique au sein de l'établissement pénitentiaire. La sécurité dynamique s'oppose à la sécurité passive car elle est le résultat des relations interpersonnelles et de la communication entre les détenus et le personnel pénitentiaire plutôt que par l'utilisation de technologie de surveillance telles que des caméras de surveillance, des détecteurs de mouvements, des portes blindés, des barbelés et l'architecture du bâtiment dans son ensemble (Snacken, 2011). Connaître les détenus et leur parler permet d'avoir une compréhension mutuelle avec un développement d'une certaine empathie ce qui diminue la violence et l'agressivité (George, 2020).

Rod Morgan (1994, cité par Snacken, 2011, p.132) explique que le maintien de l'ordre dans la prison peut être atteint par la participation des détenus à des activités collectives et constructives ainsi que le maintien d'un contact avec l'extérieur. En effet, ce type d'organisation peut avoir un impact positif sur le bien-être physique et mental des détenus et par conséquent sur le respect de la discipline contrairement à un système de portes blindées et de caméras qui peuvent être plus anxiogènes.

Un bon état d'esprit favorisé par la sécurité dynamique dans un établissement permet au détenu de mieux adhérer au modèle réhabilitatif.

3.1.4 Travail et formation

La réhabilitation du détenu passe également par le fait de développer un goût du travail. Pour ce faire, il convient d'offrir aux détenus la possibilité de travailler dans des conditions aussi proches que possible du travail à l'extérieur de la prison, particulièrement quand le détenu arrive à la fin de sa peine (Mary, 2013). Dans certaines prisons comme c'est le cas à Marche-en-Famenne, les détenus ont la possibilité de travailler pour des entreprises privées ce qui peut renforcer leur sentiment d'appartenance à la société (Debrouwer, 2015).

Le développement des capacités et compétences promues par le modèle réhabilitatif passe également par des activités d'apprentissage et des formations mises en place durant la détention (Flynn & Higdon, 2022).

Malheureusement, dans beaucoup de prisons, l'offre est insuffisante par rapport au nombre de détenus qui sont demandeurs. Cela s'ajoute à une durée de peine parfois insuffisante pour une formation qualifiante, des contraintes pénitentiaires, un manque de personnel qualifié. Tous ces éléments compliquent la future réinsertion du détenu (Mary, 2013).

3.1.5 Suivi psychologique

Nous pouvons noter également que la réhabilitation du détenu peut être plus facilement atteinte grâce à un traitement psychologique adapté aux risques, aux besoins et à la réceptivité de chacun. Un suivi psychologique peut également traiter les problèmes d'abus de substances qui ont un impact négatif sur la récidive (Day et al, 2022).

Certaines études ont également pu mettre en avant qu'un suivi psychologique aura d'autant plus d'impact si la personne privée de liberté bénéficie dans le même temps du

soutien de son entourage, amis et famille (Day et al, 2022). Cependant, les résultats ne font pas consensus. D'autres études n'ont pas réussi à mettre en avant l'impact significatif d'un changement positif concernant ces facteurs sur la récidive des détenus (Day et al, 2022).

3.2 Evaluation de l'efficacité d'une prison

En sociologie, il existe plusieurs manières d'évaluer un établissement pénitentiaire en confrontant sa description et ses valeurs à ce que l'on retrouve sur le terrain. Dans le cadre de cette recherche, nous avons choisi de nous limiter à l'évaluation de l'établissement pénitentiaire de Punta de Rieles à travers le seul critère de l'efficacité.

L'efficacité d'un dispositif pénitentiaire peut être analysée de différentes manières selon que l'on se concentre sur l'avenir et les bénéfices à long terme notamment concernant la réhabilitation des détenus ou selon que l'on s'attarde sur le présent et les réussites visibles comme le taux de récidive.

Concrètement, il s'agit de voir si les objectifs revendiqués par l'établissement sont atteints ou non (Brion, 2021 ; De Ketele & Rogiers, 2015).

3.2.1 Objectifs d'une prison

La prison a plusieurs objectifs notamment celui d'isoler les détenus afin d'assurer la sécurité de la société. Elle a pour ambition de punir les crimes mais également de corriger les détenus pour les réinsérer dans la communauté (Watson, Stimpson & Hostick, 2004). Elle peut avoir un objectif de rétribution, un objectif réhabilitatif ou encore un objectif de neutralisation¹.

Concrètement ces différents objectifs peuvent s'évaluer sur le terrain à travers différents éléments. Dans le cadre de ce travail, nous avons décidé de nous arrêter sur des

¹ L'objectif de rétribution consiste à faire subir à l'auteur d'un délit, une peine proportionnelle à l'infraction qu'il a commise. Il a une dimension punitive et dissuasive. L'objectif de neutralisation quant à lui vise à protéger la société en empêchant le criminel de récidiver.

standards de "qualité", le plus souvent indépendants des objectifs affichés, mais susceptibles d'entrer en relation avec ces objectifs. Nous aborderons par conséquent, la discipline au sein de l'établissement, la gestion de la surpopulation carcérale, la réduction des coûts par rapport à d'autres établissements dits plus classiques, le respect des droits humains, les conditions de détention et enfin le taux de récidive ou de réinsertion des détenus.

L'analyse de ces différents éléments permettra non seulement de mettre en lumière la rareté et le caractère exceptionnel de la prison tout en comparant avec la norme existante pour l'ensemble des prisons du pays. Nous présenterons ces critères et, à ce stade, nous en donnerons des applications liées de Belgique.

3.2.1.1 Respect de la discipline

La discipline en prison peut être évaluée en fonction du nombre de rapports disciplinaires dont les détenus font l'objet. Ce chiffre est recensé par l'administration pénitentiaire.

Cependant, il est important d'avoir du recul sur ce chiffre qui peut être très ambigu. En effet, le nombre de rapports disciplinaires varie fortement selon la politique de gestion adoptée par le personnel. Un chiffre très élevé peut renvoyer à des surveillants pénitentiaires très rigoureux et respectant strictement le règlement d'ordre intérieur en vigueur dans la prison. A contrario, un chiffre relativement bas peut signifier que les agents pénitentiaires exercent une sécurité plus dynamique et ferment davantage les yeux sur certains incidents en vue d'une meilleure adhésion des détenus au système.

En effet, comme le soutient Corinne Rostaing (2014) dans son article sur l'ordre intérieur en prison, le système carcéral ne repose pas uniquement sur une application stricte et rigoureuse du règlement d'ordre intérieur ou sur le recours systématique aux sanctions.

Corinne Rostaing (2014) précise également que ce ne sont pas le nombre de rapports disciplinaire ou de recours à la procédure à travers des actes qui sont importants pour évaluer le travail des agents mais plutôt un état général, une absence d'incidents, le calme au sein de l'établissement. Par conséquent, les surveillants disposent d'une autonomie relative qui leur permet d'appliquer une certaine flexibilité et un pouvoir discrétionnaire en fonction de la gravité de la faute commise et de l'intention ou non de nuire à l'agent ou à l'établissement. En effet, les contraintes imposées par la procédure disciplinaires ne sont pas toujours efficaces et risquent parfois de mettre le feu aux poudres ce que les agents veulent à tout prix éviter. Les agents doivent travailler en tentant de résoudre le dilemme suivant : dois-je appliquer le règlement au risque d'agiter les détenus ou bien dois-je contourner le règlement mais commettre alors une infraction ? (Rostaing, 2014).

Pour que le nombre de rapports disciplinaires puisse être interprété de manière correcte et objective, il est indispensable de le coupler avec des données qualitatives rendant compte de la façon dont le personnel pénitentiaire gère les incidents disciplinaires au sein de l'établissement.

3.2.1.2 Lutte contre la surpopulation carcérale

Il est relativement aisé de mesurer le taux d'occupation des prisons dans un pays puisque les chiffres sont recensés par la prison elle-même. A titre d'exemple, selon les chiffres publiés par l'administration pénitentiaire en novembre 2022, les prisons belges avaient un taux d'occupation de 115% (Prison insider, 2023). Les prisons belges sont donc surpeuplées ce qui a notamment été mis en avant à de nombreuses reprises par le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants. La Belgique a même été condamnée par la Cour européenne des droits de l'Homme en 2014 (Prison insider, 2023).

Il y a également des organes de contrôle et de surveillance, tels que le Conseil Central de Surveillance Pénitentiaire, l'Observatoire international des prisons ou encore la ligue des droits humains belge, qui sont chargés de rendre compte de la situation des prisons

concernant la surpopulation des établissements et des mauvaises conditions de détention que ça implique (Prison insider, 2023).

En effet, une prison ne peut pas vraiment être efficace si elle possède un taux d'occupation trop élevé puisque cela a un impact sur les conditions de détention mais également sur l'accès aux soins de santé, aux activités et au travail. La surpopulation ajoutée au manque de personnel pénitentiaire dans les établissements belges ont un impact considérable sur la manière dont la détention peut s'organiser en interne et par conséquent sur les prisonniers eux-mêmes.

Cependant, les chiffres de la surpopulation sont également à prendre avec précaution. En Belgique, il existe des prisons construites en partenariat avec des entreprises privées (appelées prisons en partenariat public-privé ou PPP). Dans ce type de prisons, la direction est tenue de respecter les accords et le contrat signé avec les entreprises. Une clause de ce contrat stipule que des indemnités devront être versées aux entreprises pour chaque détenu surnuméraire présent dans l'enceinte de la prison (Debrouwer, 2015). Sous cette condition, il est normal que les établissements en PPP ne souffrent pas de surpopulation et que les autres prisons qui doivent accueillir le surplus de détenus dépassent le taux d'occupation maximal.

En bref, il est normal que certaines conditions ou caractéristiques inhérentes de l'établissement influent sur le taux d'occupation de la prison. Malgré tout, ces caractéristiques doivent être prises en compte lors de l'analyse des chiffres de la population carcérale.

3.2.1.3 Coûts financiers minimisés

L'évaluation des coûts financiers pour une prison peut-être analysée par la Cour des comptes. Il s'agit d'un organe collatéral du parlement belge qui a pour mission d'exercer un contrôle externe sur les opérations budgétaires, comptables et financières (Cour des comptes, s.d.)

En 2020, le budget alloué par l'Etat belge pour la Justice était de 1 966 millions d'euros. Sur cette somme, 29,35% étaient destinés aux frais de fonctionnement ceux-ci incluent "l'entretien et la nourriture des détenus, les frais de justice, l'aide juridique, les subsides, les indemnités aux victimes d'actes intentionnels de violence et les dépenses de la cellule stratégique" (Service Public Fédéral Justice, n.d.).

Le budget n'est pas alloué de la même façon dans les prisons en partenariat public-privé (PPP). Ces prisons ont été construites dans le cadre d'un Masterplan qui visait à réduire la surpopulation carcérale. La construction, le financement et la maintenance de ces prisons ont été confiés à des entreprises privées afin de réduire les coûts supportés par l'Etat. La Cour des comptes de Belgique a réalisé un rapport en 2018 pour examiner la gestion de ces coûts.

Dans ce rapport, il est spécifié qu'il n'existe pas d'instrument pour suivre le coût de la maintenance ni pour comparer de manière fiable les coûts engendrés par un établissement en partenariat public-privé et un établissement en gestion propre. Le SPF Justice et la Régie des bâtiments ont tout de même réalisé une analyse qui a permis de mettre en évidence un coût plus important des prisons en PPP notamment en termes de maintenance (Cour des comptes, 2018). Ce coût s'explique entre autre à cause des termes du contrat qui lie l'Etat aux entreprises privées et qui imposent un certain standard au niveau des infrastructures.

Notons également que les différences de budget au niveau des dépenses entre les prisons peuvent être expliquées par une population plus importante. Il en va de même pour les objectifs de la prison. Plus une prison a d'objectifs, notamment concernant les activités à mettre en place à l'intérieur de l'établissement, plus elle aura besoin de subsides pour réaliser ces objectifs. Une prison dite "plus ambitieuse" coûtera donc plus cher à l'Etat.

3.2.1.4 Respects des droits humains et conditions de détention

En ce qui concerne le respect des droits humains et les conditions de détention, le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT, 2021) a mis en place des critères d'évaluation. Comme l'indique son nom, ce comité a un objectif de prévention. Il n'assume donc aucune fonction judiciaire et n'est pas en mesure de condamner l'Etat qui commet une violation de la Convention européenne des droits de l'Homme (Mary, 2021).

Dans un rapport publié en 2021, le CPT déclare

”que toutes les personnes privées de liberté dans des prisons devraient au minimum bénéficier d'un libre accès à de l'eau potable en quantité suffisante ; d'une alimentation adéquate, à la fois en quantité et en valeur nutritive ; de conditions de vie et de sommeil décentes et de moyens de rester propre : installations sanitaires convenables, notamment toilettes et douche, eau propre, produits de nettoyage, lessive, produits d'hygiène personnelle ; d'un accès effectif à un emploi et à une rémunération équitable ; d'un accès facilité à d'autres activités ; et de possibilités régulières de rester en contact avec le monde extérieur .” (CPT, 2021, p. 3)

Afin de contrôler le respect de ces conditions, le Comité réalise de nombreuses visites dans les établissements pénitentiaires afin d'évaluer le respect du seuil de décence pour les détenus. Il rédige ensuite des rapports périodiques pour rendre compte du traitement réservé aux personnes privées de liberté, des mesures mises en place et si besoin, des recommandations à suivre pour améliorer la situation (Mary, 2021).

Il existe en Belgique d'autres organismes qui veillent à faire respecter les droits humains des détenus. Nous pouvons notamment mettre en évidence la ligue des droits humains ou encore l'observatoire international des prisons en Belgique (OIP) qui travaillent en collaboration dans l'objectif de faire respecter les droits humains des personnes privées de liberté.

La section belge de l'observatoire international des prisons a pour objectif de surveiller les conditions dans lesquelles sont incarcérées les personnes privées de liberté. Elle a également un rôle d'alerte sur les manquements aux droits humains. Au contraire du CPT, l'OIP ne réalise pas de visites mais se base sur toutes les informations disponibles telles que les médias, les documents officiels, les rapports des organismes nationaux ou du secteur associatif mais surtout grâce à des contacts avec des personnes travaillant sur le terrain. Régulièrement, l'OIP écrit des rapports sur l'état de notre système carcéral (LDH & OIP, 2020).

La ligue des droits humains (LDH) quant à elle, observe, informe et interpelle les pouvoirs publics et les citoyens afin de trouver des solutions aux situations allant à l'encontre du respect des droits humains (LDH & OIP, 2020).

Enfin, nous retrouvons le Conseil central de surveillance pénitentiaire (CCSP) qui a pour but d'exercer un contrôle indépendant sur les prisons et la façon dont elles traitent les personnes privées de liberté. Il doit également soumettre des avis et rédiger des rapports (Mary, 2021).

3.2.1.5 Taux de récidive ou réinsertion

Il est bien connu que la vie carcérale a des impacts négatifs sur la vie des détenus. C'est pourquoi il est important de pouvoir évaluer l'influence de la prison, qu'elle soit négative ou positive, sur la possibilité de réinsertion ou le risque de récidive des détenus. Ces deux notions sont différentes mais peuvent être liées.

Tout d'abord, il convient de faire une différence entre la réinsertion à l'intérieur des murs d'une prison et la réinsertion dans la société. Lorsque l'on parle de réinsertion dans la prison, cela signifie que le détenu fait partie intégrante de la vie de la prison notamment via sa participation aux activités organisées ou en travaillant. Il doit également avoir de bons contacts avec les autres détenus. Cette insertion peut être mesurée par plusieurs indicateurs tels que la proportion de détenus participant à une

formation générale ou professionnelle, la proportion de détenus qui travaillent et sont rémunérés pour cela et enfin la proportion de détenus qui ont un projet de réinsertion et un accompagnement adéquat. Le troisième indicateur se matérialise par des sorties ou des contacts avec de futurs employeurs à l'extérieur, des confirmations d'inscription à des formations,...(Tournier, 2007).

En complément, certains outils existent également pour essayer de mesurer les chances de réinsertion des détenus à l'extérieur des murs. Le changement de comportement des détenus, ayant un impact futur sur leur réinsertion, peut être mesuré par des échelles d'auto-évaluation et des tests psychologiques, des outils d'évaluation du risque global ou enfin par des observateurs qui viennent évaluer le changement (Day et al, 2022).

Les différents outils d'évaluation ont tous des points forts mais aussi des limites. En effet, les échelles d'auto-évaluation par exemple sont soumises à des biais liés à la gestion des impressions, à une certaine désidérabilité sociale ou encore à une amélioration ou une détérioration sur certains tests au fur et à mesure qu'ils sont réalisés. (Day et al, 2022). Par ailleurs, l'interprétation même des résultats peut poser problème puisque nous ne disposons pas de données normatives ou de seuils qui détermineraient la nécessité d'un changement d'organisation (Day et al, 2022).

Les résultats diffèrent selon la façon dont l'évaluation est faite. C'est le cas en fonction des méthodes adoptées mais également au sein d'une même méthode. Il n'y a pas de consensus clair sur les critères pertinents qui permettraient de juger correctement d'une bonne réinsertion. Les observateurs manquent de cohérence entre eux mais également de mesures objectives qui permettraient de standardiser toutes les évaluations (Day et al, 2022).

D'un autre côté, les données disponibles en prison sont limitées et pas toujours fiables. Les établissements pénitentiaires manquent donc de données pour utiliser correctement les outils d'évaluation à leurs disposition (Day et al, 2022).

Actuellement, il n'existe pas de méthodes suffisamment fiables qui soient capable de déterminer si une personne privée de liberté a été réhabilitée correctement pour retrouver une place dans la société libre (Day et al, 2022).

Enfin, il y a la mesure de la réinsertion une fois que le détenu a été libéré. C'est dans ce cas que la définition de la réinsertion est plus difficile à aborder. En effet, qui sera le mieux réinséré entre une personne qui n'a pas récidivé mais qui vit à la rue sans travail ni amis ou bien une personne qui a trouvé un travail, qui a beaucoup d'amis et qui a réussi à fonder une famille mais qui continue à commettre de petites infractions sans se faire attraper ?

Quoi qu'il en soit, la mesure la plus "simple" est celle de la non-récidive bien qu'on puisse dire que ce ne soit pas un critère prioritaire du point de vue sociologique. Le concept de récidive est un concept ambigu qui peut fortement varier selon les paramètres choisis. Le risque concernant notamment le taux de récidive étant qu'on peut lui faire dire tout et son contraire selon ce qui est pris en considération. Pour bien le comprendre, il faudrait définir avec précision le type de population à laquelle on l'applique ainsi que les critères d'une récidive (nouvelle condamnation, retour sous écrou, gravité de la peine) et la période pendant laquelle on effectue l'observation (Tournier, 2014 ; Tournier, 2007).

Par ailleurs, des auteurs comme Etienne de Greef (cité par Tournier, 2014, p. 196) expliquent que quoi qu'on fasse, une certaine proportion de détenus ne récidiveront jamais et ce même s'ils n'étaient pas mis en prison tandis qu'une autre partie récidiveront systématiquement, la prison étant impuissante face à leur cas. Il ne reste qu'une partie de détenus qui sont susceptibles d'être influencés positivement ou négativement par la prison (Tournier, 2014). Ces éléments bien que non analysés scientifiquement posent la question de l'évaluation de l'impact de la prison sur la réinsertion ou la récidive d'un détenu.

3.2.2 Dangers politiques et difficulté d'évaluation

Il est tout de même important de noter qu'évaluer un établissement ou un système pénitentiaire n'est pas chose aisée. Un exemple parfait pour illustrer cette difficulté réside dans la recherche effectuée par Robert Martinson en 1974 alors qu'il essayait de voir ce qui fonctionnait dans les programmes de réhabilitation.

La recherche de Robert Martinson s'inscrit dans un contexte socio-politique où l'on se pose beaucoup de questions sur les conditions carcérales et ce, alors même que le taux de criminalité augmente aux Etats-Unis. Le New York State Governor's Special Committee on Criminal Offenders a donc fait appel à Martinson pour évaluer le modèle réhabilitatif. Les résultats de l'étude ont été peu optimistes et l'on n'en retiendra que deux mots : "Nothing Works" (Lalande, 2004).

Cette conclusion pessimiste et ce slogan marquant ont été parmi les éléments déclencheurs du déclin de la notion de réhabilitation. Elle a rapidement été abandonnée au profit de modèles plus punitifs (Lalande, 2004).

Pourtant, la conclusion selon laquelle la réhabilitation ne fonctionne pas est erronée. Martinson a lui même mis en avant qu'il avait délibérément mis de côté certaines parties de sa recherche qui auraient pu démontrer que la réhabilitation pouvait être efficace. Malheureusement, bien qu'il ait tenté de rectifier le tir, ses propos n'ont pas été entendus (Lalande, 2004).

Cet exemple démontre que selon la façon d'évaluer, notamment quand il y a des enjeux politiques derrière et selon la personne qui effectuera cette évaluation, les résultats peuvent différer et les décisions qui sont prises ensuite peuvent avoir des conséquences importantes.

3.3 Prison-modèle

Bien qu'il n'existe pas de définition claire et officielle, les prisons à modèle unique, aussi nommées prisons-modèles ou prisons-pilotes sont désignées comme telles en

fonction de critères d'ordre juridique, humanitaire, social, caritatif ou curatif. Elles promettent toutes plus ou moins de mettre fin "à la surpopulation, à l'oisiveté, à la vétusté, à l'insalubrité, aux vexations, à la privation sexuelle, à l'exploitation du travail dérogatoire au droit commun" (Salle, 2016, p. 197), ou en d'autres termes, de contribuer au maximum à une normalisation des conditions carcérales. En quelque sorte, ces modèles cherchent à légitimer le recours à l'incarcération quand cela se fait dans de "bonnes" prisons (Salle, 2016).

Il n'est pas erroné de penser que les prisons ne font pas l'objet de priorités politiques et que les budgets qui leur sont réservés sont limités (Combessie, 2018). Cependant, dans le cas des prisons-pilotes ou prisons-modèles, une volonté politique et des moyens ont été accordés pour que ce type de prison soit effectivement mise en place (Salle, 2016 ; Combessie, 2018). Si ces prisons existent, nous pourrions supposer que c'est parce qu'elles remplissent certaines fonctions au sein du système pénitentiaire.

3.3.1 Fonction de distraction

Michel Foucault développe dans son ouvrage "Surveiller et punir" (1975), une théorie qui expliquerait la pérennité des institutions carcérales alors même qu'elles sont décriées et obsolètes dès leur création. Selon lui, si l'institution perdure, c'est qu'elle remplit une fonction sociale positive qui va au delà de la fonction officielle qui lui a été assignée.

Si on applique cette logique aux prisons à modèle unique, ces dernières continueraient d'être créées car elles auraient pour fonction de canaliser l'attention et la critique vers la dimension du fonctionnement interne de la prison et non plus sur son existence. En effet, les contraintes publiques qui augmentent poussent les autorités à mettre en place des prisons modèles pour faire bonne figure même si la réalité carcérale est très différente de ces modèles (Salle, 2016). Les prisons-modèles permettraient de laisser tomber la question du "pourquoi" la prison pour se préoccuper de "comment" la prison.

Cette fonction de distraction peut être illustrée par d'autres éléments ou mécanismes présents dans la société. Pour ne citer qu'un exemple, nous pourrions mentionner le principe du mécénat d'entreprise particulièrement incitatif qui s'exerce en France. Ce principe encourage les grandes fortunes du pays à faire des dons au secteur de la culture. En échange de ces dons, les entreprises ou particuliers peuvent bénéficier d'un traitement fiscal avantageux avec une déduction de 60% de leurs dépenses avec possibilité d'échelonnement voire même une réduction de 90% quand cela concerne des trésors nationaux. (RTBF, 2019). Dans ce contexte, on détourne l'attention sur la question de l'imposition des grandes fortunes, l'Etat renonce à une importante recette fiscale au profit de la préservation du patrimoine culturel. Par ce système, il fait l'hypothèse que l'efficacité de la prise en charge du bien culturel est équivalente à l'argent auquel il renonce (Peretz, 2012).

En d'autres termes, les prisons à modèle unique servent à détourner l'attention de la société qui se concentre uniquement sur la nécessité d'enfermer les individus dans des conditions matérielles convenables, dans le respect de leur intégrité mentale et corporelle. Ainsi, la société oublie le rôle spécifique que joue le système pénal et les rapports sociaux qui y sont rattachés (Salle, 2016) puisqu'elle y trouve un avantage.

3.3.2 Fonction de légitimation

Les prisons-modèles sont créées en fonction d'une efficacité recherchée et pas rencontrée dans les prisons classiques. C'est comme si les prisons-modèles avaient pour but de redresser un système carcéral en faillite et de montrer que si on fournit les efforts, le système peut fonctionner (Salle, 2016).

En effet, de nombreuses analyses ont montré que la prison était obsolète dès sa création. Cette institution échoue à lutter contre la délinquance puisqu'elle en produit, elle pousse à la récidive de même qu'elle conduit à une dépersonnalisation et une désocialisation. Cependant, l'abolitionnisme n'est pas une solution envisagée. Il faut donc se concentrer sur les effets néfastes de la prison pour tenter de les réduire au maximum et ainsi valoriser un système pénitentiaire conforme aux principes fondamentaux d'un Etat

démocratique et social qui viserait la resocialisation des détenus tout en respectant leurs droits (Mary, 2021 ; Mary, 2013). Cette façon de penser la prison justifierait sa présence dans la société et rendrait légitime le travail qu'elle effectue avec les personnes privées de liberté.

Les prisons-modèles servent à montrer des prisons vertueuses, bénéfiques et conformes aux valeurs d'une société respectable. Elles permettent de montrer qu'un horizon est possible ce qui permet de maintenir le système carcéral en place (Salle, 2016). La création de nouvelles prisons à modèle unique exerce donc une fonction symbolique (Roth, 1977).

3.3.3 Evaluation des prisons-modèles

Le livre sur l'utopie carcérale de Grégory Salle (2016) a permis de mettre en évidence qu'aucune prison dite modèle n'a perduré dans le temps et qu'aucune n'a gardé ce titre. Des prisons, à l'image de celle de Mauzac, sont comme une parenthèse dont on ne tire aucun bilan. "Elle est restée une expérience isolée marginalisée, vantée à l'occasion mais dépourvue de postérité" (Salle, 2016, p. 100).

Nous pouvons également avancer que les prisons-modèles sont construites dans une certaine optique de recherche d'efficacité. Efficacité qui n'est pas retrouvée dans les prisons dites classiques puisqu'elles sont considérées comme obsolètes dès leur création (Salle, 2016). Il n'est donc pas étonnant que l'efficacité de ces prisons dites modèle ne soit pas évaluée par l'Etat. Notons également que les fonctions de légitimation et de distraction qu'elles remplissent expliquent qu'elles ne soient pas construites et analysées avec une volonté de généralisation du modèle. Nous déplorons cependant le fait que ces prisons ne soient que peu souvent l'objet d'évaluation scientifique.

3.3.4 Exception : Le modèle scandinave

Le système carcéral dans les pays scandinaves est un cas à part. Là-bas, on peut considérer comme modèle, l'ensemble du système. La prison la plus fermée du Danemark correspond au niveau minimal de sécurité en vigueur aux Etats-Unis. Il y a

un contraste important entre ce que l'on retrouve là-bas et ce dont on peut être témoin dans les autres pays notamment au point de vue matériel mais aussi au niveau de la configuration des lieux et du régime appliqué (Salle, 2016).

Si on analyse plusieurs établissements pénitentiaires du modèle scandinave, on retrouvera beaucoup de similitudes vis-à-vis de ce qui a été mis en place par Luis Parodi à Punta de Rieles. Il s'agit majoritairement d'établissements de taille modeste avec des chambres confortables et pas surpeuplées. Le travail est correctement rémunéré. Là-bas, les surveillants ne portent ni arme ni uniformes réglementaires. Ils assurent, tout comme à Punta de Rieles, un rôle de soutien plus que de surveillance. Il y a parfois des délégués de détenus et une absence de censure. Il y a une volonté d'oeuvrer à la normalisation des conditions carcérales (Salle, 2016).

A l'image de de Punta de Rieles, on y retrouve un rejet de la logique punitive ainsi qu'un faible taux de récidive et un coût financier moindre (Salle, 2016).

Plusieurs éléments peuvent expliquer pourquoi ce modèle a pu être généralisé dans les pays scandinaves alors que l'expérience n'a pas pu être reproduite ailleurs. Premièrement, les modalités d'intervention de l'Etat et le type de structure sociale dans le pays permettent un tel modèle (Salle, 2016). Comme le précise Philippe Mary (2013), "la punitivité d'une société est corrélée à l'ampleur de son Etat social, à la légitimité de celui-ci et à la confiance que lui font les citoyens" (p. 229). Deuxièmement, on retrouve dans ces pays une politique volontariste de décarcération qui ne fait pour autant pas augmenter le taux de criminalité. En effet, le système judiciaire est fait de sorte que le recours à la prison soit limité et qu'il n'intervienne qu'en dernier lieu. Il en va de même pour la détention provisoire. L'accent est mis sur les peines alternatives et la mise en place d'un accompagnement post-pénal visant à lutter contre les inégalités socio-économiques tout en favorisant la réhabilitation (Salle, 2016).

DEUXIEME PARTIE

LE SYSTEME CARCERAL EN URUGUAY

1. PAYSAGE CARCERAL EN URUGUAY

En Uruguay, on retrouve en 2016, vingt-neuf établissements pénitentiaires. Officiellement, ces établissements sont appelés "unités d'internement pour personnes privées de liberté" et sont numérotés (Arbesù, 2018b). Toutes ces prisons n'ont pas le même niveau de sécurité. Il y a dix-huit "unités de sécurité minimale et de confiance maximale", neuf "unités de sécurité moyenne", une "unité de sécurité maximale" et enfin, une "unité d'admission, diagnostic et affectation" (Vigna, 2016 ; Arbesù, 2018b). Depuis 2021, il n'y a plus que vingt-six unités (Comisionado Parlamentario Penitenciario, 2021). Toutes ces prisons dépendent de l'Institut national de réadaptation (INR) qui sert d'organe directeur pour l'ensemble du système pénitentiaire en Uruguay (Vigna, 2016).

La majorité de ces établissements accueillent des hommes. Les femmes ne représentant que 7% de la population carcérale en Uruguay. La majorité de ces femmes sont détenues dans un seul établissement, l'unité 5 de "Femenino". On peut retrouver les détenues incarcérées avec leurs enfants dans l'établissement 9 de "El Molino". Pour les autres, ils existent des modules spéciaux au sein des prisons dites masculines (Vigna, 2016). Les prisons accueillent indifféremment des prévenus et des condamnés, ils ne sont pas séparés. La seule exception est l'unité 6 de Punta de Rieles qui n'accueille que des prisonniers condamnés (Arbesù, 2018b).

Aucune unité n'est spécialisée dans l'accueil des détenus souffrants de troubles psychiatriques sévères. En Uruguay, les personnes considérées comme irresponsables n'appartiennent plus au système pénal (Arbesù, 2018b).

Sur l'ensemble de la population carcérale du pays, plus de la moitié est placée en détention provisoire et n'ont donc pas de condamnation définitive. Par ailleurs, l'accès

au régime semi-ouvert ainsi qu'aux libérations temporaires pendant la peine est très limitée (Vigna, 2016).

La répartition des cellules n'est pas assurée par les autorités. Chaque prisonnier doit lui-même trouver sa place. Soit il connaît d'autres prisonniers qui sont d'accord de l'accueillir soit il va dans une cellule qui a une place de libre. Les changements de cellules ne respectent pas de procédure particulière. Ils sont assez fréquents et peuvent être liés à de l'abus ou de la corruption mais rien ne permet de le prouver (Arbesù, 2018b).

1.1 Considérations historiques

Le système pénitentiaire en Uruguay a connu plusieurs phases marquantes au cours de l'histoire du pays et selon les régimes politiques en place. Le point suivant a pour objectif de mettre en évidence cette évolution pour ensuite faire un état des lieux général de la situation carcérale du pays à l'heure actuelle.

1.1.1 Dictature militaire

Dans les années 1970 et 1980, l'Uruguay était surnommé "la chambre de torture de l'Amérique latine" en raison des techniques répressives utilisées par la dictature militaire. De plus, il présentait le plus haut pourcentage de prisonniers politiques par habitant au monde à avoir été soumis à un emprisonnement prolongé et à des tortures physiques et psychologiques (Le Goff & Lessa, 2013).

1.1.2 Croissance démographique

Après la dictature, les prisons uruguayennes ont connu tout d'abord une croissance démographique vertigineuse qui, associée à la réduction du nombre de bâtiments, a donné lieu à de la surpopulation, de l'entassement, de mauvais traitements et des humiliations systématiques de la dignité humaine (Rodriguez, 2014 ; Comisionado Parlamentario Penitenciario, 2021). La délinquance en Uruguay ne peut pas être qualifiée de complexe, organisée ou particulièrement violente. C'est un pays du

continent Américain qui a un taux de criminalité assez bas. Pourtant, il est situé dans le haut du classement de la population la plus emprisonnée en Amérique latine (Vigna, 2016) ce qui s'explique notamment par le faible recours à des mesures alternatives à la peine d'emprisonnement. Ce taux de surpopulation rend beaucoup plus difficile l'accès aux droits et accroît la possibilité de violence institutionnelle (Juliano in Arbesù, 2018a ; Avila & Sozzo, 2022b).

Les droits de l'homme étaient systématiquement violés dans les prisons du pays et certaines d'entre elles, comme l'établissement "Libertad" étaient comparables aux pires prisons du monde en termes de conditions d'incarcération et de traitement des détenus. On a pu recenser un nombre record de morts violentes dans les prisons ce qui fait du système pénitentiaire uruguayen le plus dangereux de toute l'Amérique du Sud (Garce Garcia y Santos in Arbesù, 2018a).

Les prisons latino-américaines sont généralement caractérisées par l'informalité, la surpopulation, la violence et la violation des droits de l'homme (Avila & Sozzo, 2022a) ce qui fait a d'ailleurs l'objet d'un grand nombre de plaintes dans les années 2000 (Vigna, 2016).

1.1.3 Déclaration d'un état d'urgence

En 2005, l'état d'urgence dans le système pénitentiaire a été déclaré et une loi ayant pour but l'humanisation du système carcéral a été adoptée (Vigna, 2016 ; Lonne, 2019). Cette loi a permis la mise en place d'un système de libérations anticipées ainsi que la possibilité de rachat de jours de peine grâce au travail ou à l'étude. Ces mesures ont effectivement eu un impact positif mais qui n'a duré qu'un temps. En 2007, le pays a de nouveau atteint un nombre record de personnes privées de liberté. Ce chiffre n'a cessé d'augmenter depuis (Vigna, 2016).

En 2008, une nouvelle loi a permis la création de l'Institution nationale des droits de l'homme dont l'objectif principal était de défendre et protéger les droits de l'homme reconnus par la Constitution et le droit international. Dans cette institution, on retrouve

le Mécanisme national de prévention de la torture qui s'inscrit dans le contexte de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants (Vigna, 2016).

1.1.4 Signature d'un consensus

Un document de consensus inter-partis sur la sécurité publique a été signé en août 2010. Le texte a prôné la création d'un espace institutionnel regroupant toutes les prisons du pays en une seule structure : l'Institut national de réhabilitation ou INR (Garcia y Santos in Arbesùn, 2018a ; Lonne, 2019 ; Vigna, 2016). Cette démarche avait pour but d'homogénéiser le système national des prisons et de retirer le contrôle de la police sur le système carcéral (Avila & Sozzo, 2022b) en créant de nouveaux postes destinés aux civils qui remplaceraient progressivement la police (Vigna, 2016). L'unité 6 de Punta de Rieles s'inscrit dans cette perspective de transformation et a prôné une nouvelle gestion de l'incarcération (Lonne, 2019).

Dans la continuité, "le décret 093 a établi un traitement à des fins de réadaptation et de réinsertion sociale, en mettant l'accent sur le domaine socio-éducatif et le travail, comme principaux axes de travail des politiques pénitentiaires" (Vigna, 2016, p. 83, ma traduction). La période allant de 2010 à 2015 a vu le début de réformes avec la création de nouvelles institutions, l'ouverture de nouvelles prisons, des écoles de formation et la mise en place de nouveaux protocoles opérationnels. Cependant, on a observé une baisse des investissements après 2015, malgré une augmentation de la population carcérale et avec elle, ses conséquences néfastes (Comisionado Parlamentario Penitenciario, 2021).

Malgré ce décret et les démarches entreprises, le concept de réhabilitation a été laissé de côté. La surpopulation rend toute tâche de réhabilitation presque impossible (Nebot in Arbesùn, 2018a). Ajouté à cela un manque flagrant de personnel pénitentiaire ayant des compétences suffisantes et des conditions de travail inadaptées, l'attention et le traitement à l'égard des détenus en ont été véritablement négativement impactés (Arbesun, 2018b).

1.2 Constat actuel

A ce jour, les améliorations qui auraient dû être mises en place grâce à ce décret sont toujours en suspens, à savoir, le ”renforcement du système de sécurité au sein des prisons, la mise en place d’un traitement technique pour les personnes privées de liberté et la possibilité d’actions thérapeutiques pour les personnes accusées et condamnées pour consommation de substances psychoactives” (Garcia y Santos in Arbesùn, 2018a, p. 6, ma traduction). Sans traitement médical adéquat, la consommation de drogues dans les prisons a atteint des niveaux sans précédent (Garcia y Santos in Arbesùn, 2018a).

On retrouve également dans les prisons la pratique de loisirs compulsifs (sic in Garcia y Santos in Arbesùn, 2018a), de la violence institutionnelle et intragroupes, de la corruption, une mauvaise gestion des ressources, une absence de traitement psychologique ou médical et un manque de soutien post-pénitentiaire, ce qui a un impact considérable sur la sécurité publique (Garcia y Santos in Arbesùn, 2018a).

1.2.1 Surpopulation

En avril 2022, il y avait plus de 14 000 détenus dans les prisons uruguayennes. Le taux d’incarcération était de 400 prisonniers pour 100 000 habitants. Comme dit précédemment, l’Uruguay est un des pays du monde ayant la plus forte proportion de population incarcérée. La courbe de croissance augmente sans cesse de manière continue. Cette augmentation a des conséquences sur le bien-être des détenus, leurs conditions de vie ainsi que sur l’accès au travail ou à des formations ce qui constitue une violation des droits des personnes privées de liberté. Le Commissaire parlementaire pour les prisons mentionne d’ailleurs dans son rapport de 2019 que les prisons ont dépassé le niveau global de surpopulation critique (Comisionado Parlamentario Penitenciario, 2021).

A contrario, l’effectif du personnel pénitentiaire lui n’a pas suivi la croissance de la population carcérale ce qui impacte d’autant plus les privés de liberté. Sans personnel, il est impossible de conduire les détenus dans les salles de classe, impossible de les laisser sortir pour profiter de l’heure minimale d’accès à l’extérieur, impossible de traiter les

demandes ou de mettre en place des activités, impossible également de leur donner accès à des soins médicaux ou psychologiques,... (Comisionado Parlamentario Penitenciario, 2021).

1.2.2 Conditions de vie

Certains prisonniers témoignent du fait qu'ils doivent vivre dans des cellules de 3 mètres sur 5, avec plusieurs prisonniers et ce sans pouvoir voir la lumière du soleil. De plus, toutes les cellules ne disposent pas d'un accès permanent à de l'eau et ont des problèmes de ventilation (Fourt et al, 2018 ; Arbesùn, 2018b).

La nourriture distribuée est insuffisante et de mauvaise qualité. De plus, elle est cuisinée dans des conditions d'hygiène douteuse ou d'insalubrité dues à la vétusté des bâtiments. Les prisonniers doivent donc se débrouiller seuls pour manger correctement grâce aux vivres que leur apportent leurs familles ou via la cantine. Cependant, la corruption et le trafic de ressources sont très présents, en particulier dans le système de cantine, ce qui explique les carences non négligeables que subissent les détenus (Arbesùn, 2018b).

1.2.3 Liens sociaux

Les relations entre les détenus sont limitées et empreintes de beaucoup de violence (Arbesùn, 2018b). Les mauvaises conditions dans lesquelles vivent les détenus entraînent des comportements inadéquats qu'on pourrait qualifier de "survie" (Comisionado Parlamentario Penitenciario, 2021). En effet, certains prisonniers témoignent du fait qu'ils font exprès de se faire tabasser, de se battre ou de se scarifier pour aller à l'infirmerie car ils n'ont pas d'autres solutions pour supporter leur incarcération (Fourt et al, 2018). Par ailleurs, la première cause de mortalité dans les prisons uruguayennes est l'homicide (Arbesùn, 2018b).

En ce qui concerne les visites familiales, la situation varie en fonction des unités. On peut cependant affirmer que les prisonniers peuvent recevoir des visites deux à trois fois par semaine sauf dans les unités et quartiers de haute sécurité où les visites sont moins

fréquentes. Les prisonniers ont également accès à des cabines téléphoniques mais elles sont peu nombreuses (Arbesùn, 2018b).

1.2.4 Activités, travail et formations

Dans les plus grandes prisons telles que les unités 3 (Penal de Libertad) et 4 ("Comcar" Santiago Vázquez), le manque de personnel se fait ressentir. Pour pallier ce manque, la gestion quotidienne et la discipline sont confiées à des groupes de détenus qui exercent une domination arbitraire à l'égard de leurs pairs et mettent parfois en danger les autres (Arbesùn, 2018b).

Dans d'autres unités, les activités éducatives, récréatives, artistiques ou les heures de promenade sont très limitées voire totalement supprimées. Il en va de même pour le travail et les études qui sont soumis à des critères de discipline stricte ou sont très limités. En général, le travail en prison est précaire et non rémunéré (Arbesùn, 2018b). Les prisonniers n'ont donc que peu d'occasions pour occuper leur temps libre.

L'accès aux formations, à la santé, à l'éducation ou à la communication n'est pas suffisant pour offrir aux personnes privées de liberté des opportunités de s'épanouir et de développer des compétences professionnelles et sociales qui leur permettront de réintégrer la société une fois qu'ils auront purgé leur peine (Comisionado Parlamentario Penitenciario, 2021).

1.2.5 Nécessité d'un changement

Malheureusement, la norme en matière pénitentiaire, mise en place à l'époque de la dictature, est toujours en vigueur aujourd'hui. Selon plusieurs acteurs du système (politiques, universitaires, société civile), un changement est urgent afin de mettre en place une réglementation moderne et conforme aux nouvelles normes internationales des droits de l'homme (Garcia y Santos in Arbesùn, 2018a). En effet, la prison aggrave la situation de vulnérabilité dans laquelle les personnes privées de liberté se trouvent, et augmente les difficultés à se réinsérer correctement après leur incarcération (Vigna, 2016).

Encore aujourd'hui, le système pénitentiaire uruguayen est tel que les droits fondamentaux des détenus sont violés de manière très grave (Garcia y Santos in Arbesù, 2018a). L'institution carcérale en Uruguay produit toujours un contexte nocif, torturant, infligeant des souffrances chroniques, particulièrement dans les grands établissements situés dans les agglomérations (Comisionado Parlamentario Penitenciario, 2021).

1.3 Quelles solutions envisagées ?

Concrètement, plusieurs progrès sont à souligner dans le milieu pénitentiaire depuis l'époque de la dictature, dans les années 70-80. Il y a notamment eu une augmentation du nombre de lieux de travail et d'étude, la promotion des processus de réinsertion sociale ainsi que la réduction des niveaux de loisirs compulsifs (sic in Vigna, 2016). Des efforts ont également été fait pour lutter contre la surpopulation carcérale grâce à la construction de nouvelles infrastructures et la rénovation des plus anciennes. Le remplacement petit à petit des policiers par du personnel civil est également une avancée qu'il convient de souligner (Vigna, 2016). Un Plan stratégique a également été élaboré en 2021. Ce plan s'étalerait sur cinq ans avec des actions planifiées réfléchies selon plusieurs axes stratégiques. L'objectif est avant tout de renforcer la gestion et les instruments de suivi en vue de promouvoir les droits de l'Homme dans le système pénitentiaire d'Uruguay. Un registre de la violence institutionnelle a également été lancé pour recenser les violences commises par le personnel à l'encontre des détenus et de leurs visiteurs. Ce registre a pour but de mettre davantage ces situations en lumière tout en préservant l'anonymat des plaignants (Comisionado Parlamentario Penitenciario, 2021).

Des contrôles sont effectués régulièrement sur base de visites surprises ou programmées mais également sur base des plaintes ou des demandes reçues de la part des détenus, de leurs proches ou d'autres sources. Selon le Commissaire parlementaire pour les prisons (2021), une visite signifie "la présence d'un ou plusieurs membres de l'office pendant un minimum de deux heures dans un établissement, où sont menées des activités visant à

constater l'état de la situation : visites, entretiens individuels ou collectifs avec les détenus, enquêtes, observation des installations et du fonctionnement du lieu, dialogue avec les autorités et les fonctionnaires.” (p. 27, ma traduction). Une autre mission du bureau du Commissaire parlementaire est de promouvoir les droits de l'Homme via des actions de diffusion, d'échange et de sensibilisation mais également à travers des actions juridiques pour limiter les situations considérées comme des violations claires des droits des détenus.

Concrètement le rapport publié en 2021 par le Commissaire parlementaire recense ”639 visites qui ont été effectuées dans les unités pénitentiaires du pays ; 106 recommandations ont été envoyées à l'INR ainsi que 46 demandes de rapports ; 12 plaintes pénales pour violence institutionnelle, mort en détention, maltraitance ont été déposées au bureau du procureur ; 7 autres plaintes non formelles ont été enregistrées dans le registre de la violence institutionnelle ; 35 actions ont été menées devant la justice pour promouvoir les droits des détenus” (Comisionado Parlamentario Penitenciario, 2021, p. 28, ma traduction). Malgré cela, la situation du système carcéral uruguayen reste très préoccupante et des pistes de réflexions doivent être envisagées afin de remédier à la situation actuelle.

1.3.1 Renforcement du système des mesures alternatives

Il faudrait d'une part que les juges ne prononcent plus l'emprisonnement de personnes qui pourraient bénéficier d'une autre forme de sécurité sans aucune forme de discernement, ou bien qu'ils acceptent de libérer les individus qui sont en mesure de se réintégrer dans la société sans porter atteinte à la sécurité publique (Juliano in Arbesù, 2018a). Le système des mesures alternatives doit absolument être renforcé (Comisionado Parlamentario Penitenciario, 2021) afin que l'emprisonnement soit mobilisé en derniers recours. A ce jour, les mesures alternatives à la privation de liberté sont sous-exploitées par le système judiciaire (Vigna, 2016), la logique pénale appliquée est hautement punitive (Arbesù, 2018b). Or, comme le mentionne le Commissaire parlementaire (2021), ”les infractions mineures et modérées ont un bien meilleur pronostic de non-récidive avec des mesures alternatives impliquant la réhabilitation, le

traitement des addictions, l'assistance sociale et la formation professionnelle” (p. 41, ma traduction).

1.3.2 Mise en place d'un Plan de Travail Individuel

Par ailleurs, le système d'assistance, de formations professionnelles et d'orientation doit être renforcé afin d'être plus efficace et moins inégalitaire. Il faut pouvoir mettre les personnes libérées en relation avec les organisations existantes afin de favoriser leur réinsertion et par la même occasion, les soutenir dans leur gestion des ressources. Le système pénitentiaire doit être progressif avec la mise en place d'un Plan de Travail Individuel qui débiterait durant l'incarcération (Comisionado Parlamentario Penitenciario, 2021) et se poursuivrait par un travail post-pénitentiaire approfondi.

1.3.3 Adoption d'un projet de loi

Plusieurs acteurs du système reconnaissent la nécessité de se pencher sur le projet de loi établi par l'Institut national de réhabilitation lors de sa création en 2010 (Vigna, 2016). A ce jour, le projet n'a pas encore été approuvé ce qui a un impact sur l'organisation et la réglementation du système carcéral dans son ensemble. Cette nouvelle réglementation pourrait également accélérer le retrait de la police du système carcéral. Actuellement, le personnel civil reste minoritaire ce qui a un impact sur la philosophie carcérale davantage punitive que socio-éducative (Vigna, 2016).

Il est important de réfléchir sur la prison elle-même, sur le système et la logique de son fonctionnement. Mais avant tout, il ne faut pas perdre de vue le fait que les préoccupations doivent se concentrer sur les personnes à l'intérieur, qui ont généralement d'énormes difficultés à se faire entendre et à faire valoir leurs droits. Il faut faire preuve d'un véritable engagement éthique (Juliano in Arbesù, 2018a).

L'adoption d'une nouvelle loi ainsi que la mise en place d'un plan global ou stratégique pour respecter ces nouvelles réglementations permettront d'homogénéiser le système. En effet, à ce jour, le modèle carcéral est encore trop hétérogène avec de graves lacunes.

Il conviendrait donc de le rendre uniforme, solide et complet dans le respect des droits de l'homme (Comisionado Parlamentario Penitenciario, 2021).

1.3.4 Réflexion sur les moyens alloués

Le système pénitentiaire reste sujet à des contraintes budgétaires extrêmes ce qui impacte la gestion quotidienne ainsi que le respect des droits fondamentaux. D'une part les budgets alloués sont totalement inadaptés aux besoins car insuffisants. D'autre part, les postes dans le système pénitentiaire ne cessent de diminuer et cela même alors que la population augmente continuellement. Actuellement en Uruguay, les niveaux budgétaires rendent impossible le respect du mandat constitutionnel (Comisionado Parlamentario Penitenciario, 2021).

1.3.5 Amélioration des conditions de détention

Quoi qu'il en soit, la priorité est de faire évoluer les conditions de détention auxquelles sont soumis les détenus afin de réduire les conséquences néfastes qu'elles ont sur la santé physique, mentale, la dignité et les possibilités de réinsertion.

Cependant, tout le système uruguayen n'est pas soumis aux mêmes conditions. Il existait dans la banlieue de Montevideo, une prison qui ne ressemblait à aucun autre centre pénitentiaire du pays. Cependant, à l'image de beaucoup de prisons-modèles, le système a été abandonné. La question qui se pose dès lors est : plutôt que de supprimer ce modèle, pourquoi ne pas le généraliser ?

L'unité 6 de Punta de Rieles était unique en son genre. Ses caractéristiques seront développées dans la troisième partie de ce travail.

TROISIEME PARTIE

A. LA PRISON DE PUNTA DE RIELES

1. NAISSANCE DU PROJET

1.1 Historique de l'établissement

L'établissement de Punta de Rieles a eu plusieurs fonctions depuis sa construction. A l'origine, Punta de Rieles était utilisée comme unité de détention pendant la dictature militaire d'abord pour les hommes et ensuite pour les femmes entre 1972 et 1985 (Avila & Sozzo, 2022b). A cette époque, les femmes étaient soumises aux humiliations, à la torture et aux mauvais traitements les plus divers et horribles. "Les hommes et les femmes étaient soumis à une politique d'extermination franche et ouverte" (Rodriguez, 2014 ; Lonne, 2019).

Après le retour à la démocratie, Punta de Rieles fut utilisée comme unité pour les forces armées. C'est en 2010 que l'établissement de Punta de Rieles a été réadapté en centre de privation de liberté par le directeur civil Rolando Arbesun (Avila & Sozzo, 2022b). En 2012, la direction en a été reprise par Luis Parodi, toujours un civil disposant d'un mandat politique ; le but était de mettre en place une expérience de gestion pénitentiaire, basée sur le respect le plus strict des droits de l'homme en général et de la dignité humaine en particulier (Rodriguez, 2014 ; Lonne, 2019).

Depuis l'entrée en service de Luis Parodi et jusqu'à son départ en 2021, Punta de Rieles était une prison plus humaine que celles qu'on peut retrouver dans le reste du pays. C'est l'organisation de cette prison particulière que nous allons développer dans la suite de ce travail.

1.2 Luis Parodi, directeur de la prison de Punta de Rieles

Avant de devenir le directeur de l'établissement pénitentiaire de Punta de Rieles en 2012, Luis Parodi était éducateur dans une institution pour mineurs (Gorazar, 2017). Il a

repris la direction de la prison en tant que civil. Ce sont ses méthodes de travail et sa philosophie qui ont permis à Punta de Rieles de renaître et de devenir celle qu'elle est aujourd'hui.

L'objectif principal de Luis Parodi est de rendre la prison la plus ressemblante possible à la vie à l'extérieur (Gorazar, 2017), à l'image de la société dans laquelle on vit (Fourt et al, 2018). Il a également pour volonté de faire en sorte que la prison ait un aspect éducatif conséquent. Luis Parodi a bien conscience du caractère artificiel de la prison. Les détenus n'ont pas choisi d'être là, ni d'être ensemble. Malgré tout, il est persuadé que des processus éducatifs et bénéfiques peuvent être générés dans ces contextes (Gorazar, 2017). En ce sens, nous pouvons affirmer que l'organisation de la prison de Luis Parodi remplit les caractéristiques du modèle de réhabilitation pénitentiaire que nous avons développé précédemment.

Luis Parodi est intimement convaincu que chacun est le produit de son contexte. Il a donc à cœur de placer les prisonniers dans un contexte bénéfique qui les poussera à agir différemment et ainsi leur donnera une chance de changer et de réintégrer correctement la société (Fourt et al, 2018). A ses yeux, la tâche principale de l'éducateur et des intervenants en prison consiste à générer un contexte en permanence, autant que possible pensé à l'avance (Gorazar, 2017) afin que les détenus puissent tirer des bénéfices de leur incarcération.

Dans cette prison, les détenus sont appelés des privés de liberté et non pas des prisonniers. Les surveillants sont appelés des opérateurs. Cela s'inscrit dans la philosophie de Luis Parodi pour tendre vers une normalisation des conditions carcérales².

² Propos recueillis lors d'un entretien avec les réalisateurs du documentaire sur la prison de Punta de Rieles (10 décembre 2022).

2. ADMISSION A PUNTA DE RIELES

L'établissement est en mesure d'accueillir 600 détenus de sexe masculin (Avila & Sozzo, 2022a ; Avila & Sozzo, 2022b). Punta de Rieles est une maison de peine, c'est à dire que tous les prisonniers ne peuvent pas être incarcérés dans cet établissement pénitentiaire. Pour pouvoir y être transféré, il faut avoir été condamné et par conséquent avoir une peine à purger (Gortazar, 2017). Seuls sont exclus les délinquants sexuels³ et les trafiquants de drogue (Avila & Sozzo, 2022b). En effet, tout comme c'est le cas en Belgique, les délinquants sexuels, particulièrement quand les actes ont été commis sur des enfants, sont très mal vu par les autres prisonniers ce qui complique la vie en communauté. Les trafiquants de drogue, quant à eux peuvent nuire à la vie en communauté en raison de la pression et du chantage qui peut découler de la vente de drogue et d'une possible incapacité de payer pour les détenus consommateurs. Or, la vie en communauté est un principe de base dans le fonctionnement de la prison de Punta de Rieles.

Tous les détenus qui viennent à Punta de Rieles viennent forcément d'une autre prison du pays et ont par conséquent vécu dans des conditions extrêmement difficiles, ce qui a pu créer des traumatismes. Certains ne sont pas adaptés au modèle particulier de la prison, c'est pourquoi tous les détenus ne sont pas admis à Punta de Rieles. Le directeur reçoit les candidats lors d'un entretien afin d'évaluer leur motivation, leur capacité d'adaptation et leur capacité à vivre en communauté⁴.

Une fois que l'entretien s'est bien passé et que le détenu semble correspondre au système de Punta de Rieles, il est transféré dans la prison. Les autorités encouragent la responsabilisation directement à l'arrivée des détenus au travers d'un discours qui instaure les règles d'or et dont la violation entraîne le transfert dans une autre prison. Les autorités obligent également les détenus à être actifs pendant leur incarcération. A

³⁻⁴ Propos recueillis lors d'un entretien avec les réalisateurs du documentaire sur la prison de Punta de Rieles.

Punta de Rieles, l'obéissance passive ne suffit pas (Avila & Sozzo, 2022a ; Avila & Sozzo, 2022b).

Les nouveaux arrivants sont placés dans un quartier à l'écart pendant un mois afin qu'ils puissent être observés avant d'être admis ou rejetés définitivement. Pendant cette période, ils sont encouragés à rejoindre des groupes de bénévoles ou à se rendre sur les lieux de travail pour explorer les différentes possibilités au cas où ils seraient acceptés (Avila & Sozzo, 2022a). La direction observe leur attitude, leur aptitude à se lever tôt, leur volonté de travailler,... A la fin de cette période d'évaluation, ils sont répartis dans les autres baraquements et peuvent commencer à travailler (Fourt et al, 2018).

3. ORGANISATION DE LA PRISON

La prison est organisée en plusieurs secteurs appelés aussi baraquements. Seize secteurs sont destinés à l'hébergement des détenus. Il y a dix secteurs d'espaces de coexistence, un secteur de prélibération (Ils y vivent dans des conditions qui empêchent le retour à l'activité criminelle ce qui réduit le risque de récidive), un secteur d'admission et d'évaluation et enfin, un secteur de réévaluation destiné aux détenus ayant été sanctionnés pour des infractions (très) graves. Il y a d'autres secteurs qui sont notamment destinés à l'implantation des entreprises et aux différents lieux de travail ou de formation comme des salles de classe et une salle informatique. On trouve également une salle de sport ainsi qu'un secteur destiné aux activités culturelles (théâtre, magazine mensuel, radio communautaire, conférences). Enfin, il y a la zone administrative avec entre autres, le bureau du directeur (Rodriguez, 2014 ; Comisionado Parlamentario Penitenciario, 2020).

Des fouilles de cellules sont organisées une fois par mois ou tous les deux mois. Ces fouilles sont faites dans le respect de l'espace et des propriétés de chaque prisonnier (Avila & Sozzo, 2022b). Elles sont cependant nécessaires pour garantir le maintien de l'ordre et de la sécurité au sein de l'établissement.

La prison est entourée de grillages et de barbelés ce qui permet de voir le paysage à l'extérieur de la prison et d'avoir une illusion de perspective d'avenir (Fourt et al, 2018). La prison dispose également de miradors qui permettent d'assurer une surveillance et de maintenir la sécurité (Avila & Sozzo, 2022b). Bien que la prison ait des airs de village et soit plus humaine que d'autres, les privés de liberté ne peuvent pas oublier qu'il sont en prison. L'incarcération doit tout de même être vue comme une punition.

4. LES DISPOSITIFS PARTICULIERS DE PUNTA DE RIELES

Plusieurs dispositifs présents à Punta de Rieles la différencient des autres prisons uruguayennes. Tout d'abord, la présence d'un personnel pénitentiaire civil contrairement aux autres prisons dont la surveillance est majoritairement assurée par des policiers. Mais également la philosophie du directeur, son rejet de la logique punitive ainsi que des moyens de communication qu'il emploie avec les prisonniers, la libre circulation en vigueur dans l'établissement ainsi que les dispositifs mis en place pour offrir du travail, des activités et des formations aux prisonniers de liberté. Enfin, les interactions avec la société extérieure ainsi que les perspectives de réinsertion que le système de Punta de Rieles offre à ses détenus.

4.1 Personnel pénitentiaire civil

La prison de Punta de Rieles est une prison de moyenne sécurité qui a atteint un niveau d'ordre élevé avec un taux de violence très faible grâce à une manière radicalement différente d'organiser et de gouverner l'incarcération (Avila & Sozzo, 2022a).

La plupart des employés (127) sont des civils non armés (Luis Parodi in Legrand, 2018 ; Avila & Sozzo, 2022b). Beaucoup sont des femmes sans passé militaire (Avila & Sozzo, 2022a) mais avec des formations en droits humains, en travail social, en psychologie ou en éducation (Avila & Sozzo, 2022b). Leur mission est d'accompagner le détenu durant sa détention. Il y a néanmoins 86 policiers en uniforme qui s'occupent de la surveillance et du maintien de la sécurité dans la prison ainsi que de l'accueil des

familles (Fourt et al, 2018 ; Avila & Sozzo, 2022b). Le fonctionnement du personnel pénitentiaire à Punta de Rieles est davantage basé sur l'expérience et les enseignements plutôt que sur le savoir technique des experts (Avila & Sozzo, 2022b).

Les opérateurs ou surveillants sont là pour éviter les problèmes et la violence mais ils ne résolvent pas tout à coups de matraque. Le rapport entre surveillants et prisonniers se fait sans violence. L'important est la communication. Ils sont donc accessibles comme tout le reste du personnel de la prison (Fourt et al, 2018). La philosophie de la prison est d'établir un climat de confiance réciproque avec un haut degré d'informalité mais en gardant tout de même le rapport professionnel (Avila & Sozzo, 2022b). Cependant, ce système n'est pas possible et envisageable avec tous les types de profils et toutes les personnalités, ce qui justifie les entretiens d'admission⁵.

4.2 Rejet de la logique punitive

Pour Luis Parodi, "la logique de la punition est sans fin et peut conduire à des choses inhabituelles ou impardonnables" (Luis Parodi in Legrand, 2018). Il pense également qu'il n'y a que dans les prisons que la punition est considérée comme la seule solution. L'objectif du directeur n'est pas de punir mais de motiver les privés de liberté à ne plus commettre d'infractions. Il met donc tout en oeuvre pour aider les détenus à découvrir ce qui les intéresse vraiment (Luis Parodi in Legrand, 2018). Il estime qu'il doit pouvoir parier sur les gens et sur leur avenir.

Luis Parodi a mis en place des conditions de base qui doivent être respectées par tous les détenus. Ils ne peuvent pas posséder d'objets tranchants ni se battre. Ils ne peuvent pas non plus participer à un commerce de drogue. Commettre l'une de ces infractions entraîne automatiquement un transfert vers une autre prison (Luis Parodi in Legrand, 2018 ; Avila & Sozzo, 2022b).

⁵ Propos recueillis lors d'un entretien avec les réalisateurs du documentaire sur la prison de Punta de Rieles.

Cependant, dans les cas extrêmes où la "punition" serait nécessaire, la direction peut par exemple décider de restreindre les visites ou de verrouiller les ailes pendant la nuit alors qu'elles ne le sont pas habituellement (Avila & Sozzo, 2022b).

4.3 Communication avec les autorités (Exercice d'une forme de démocratie)

Les privés de liberté ne disposent pas des avantages de la démocratie, ils sont écartés de la société. La prison de Punta de Rieles leur offre un droit de parole dans les décisions qui seront prises concernant l'orientation de la prison. Ils résolvent eux-mêmes les problèmes dans la prison via des réunions de groupe où chacun est libre de prendre la parole et ils votent ensemble pour la solution la plus adéquate (Gorazar, 2017). Ils peuvent également adhérer à des syndicats pour faire entendre leur voix (Luis Parodi in Legrand, 2018).

Les prisonniers passent du statut de délinquants à celui de travailleurs, d'étudiants, d'hommes d'affaires, de prêtres, de sportifs ou de musiciens. La prison de Punta de Rieles se bat pour réinventer les codes de l'incarcération (Gorazar, 2017).

L'exercice de cette démocratie permet également d'apporter un aspect collectif à l'incarcération car certaines décisions doivent être discutées ensemble telles que la mise en place d'activités ou la création d'entreprises. Cette dynamique particulière pousse à développer la solidarité et l'entraide parmi les prisonniers (Avila & Sozzo, 2022b).

Le directeur affirme qu'il fait preuve d'autorité mais pas de pouvoir. C'est à dire qu'il ne se place pas dans une position de supériorité par rapport aux privés de liberté. Ainsi, il donne aux autres (membres du personnel et privés de liberté) la possibilité de dire qu'il a eu tort (Luis Parodi in Legrand, 2018). La dissidence n'est pas considérée comme un signe de rébellion mais comme un indicateur du processus de socialisation (Lonne, 2019). L'accent est mis sur la création d'une relation de confiance entre le directeur et les privés de liberté. Une communication libre, directe et dynamique est encouragée entre les autorités, les gardiens et les détenus. Le bureau du directeur fonctionne avec un système de porte ouverte. Les détenus peuvent venir le voir

directement sans prendre de rendez-vous ce qui engendre un niveau élevé de confiance et de légitimité (Avila & Sozzo, 2022a ; Avila & Sozzo, 2022b).

La volonté de la direction et des opérateurs n'est pas du tout d'infantiliser les détenus en les soumettant à des décisions imposées et des contraintes mais de considérer les prisonniers comme des personnes ayant des droits qu'ils peuvent exercer (Avila & Sozzo, 2022b). La responsabilisation est la stratégie déployée pour encourager les détenus, dotés d'un haut niveau d'autonomie, à se prendre en charge et à développer un large éventail d'activités que les autorités considèrent comme positives (initiative des détenus mais officiellement encouragées par les autorités). Ces activités peuvent être culturelles, éducatives, ou apparentées à la production de biens ou de services (Avila & Sozzo, 2022b). Ils sont tenus de faire un usage positif de leur temps et de développer des formes d'auto-gestion (Avila & Sozzo, 2022a). De plus, le travail ou les activités permettent d'avoir des réductions de peine. Ce système est bien établi dans le règlement de la prison : par exemple, une personne privée de liberté qui étudie ou travaille pendant deux jours verra sa peine diminuer d'un jour. Ce système de réduction de peine est par ailleurs motivant pour les détenus⁶.

4.4 Libre circulation

La prison abrite près de 600 hommes qui peuvent se déplacer librement sur 38 hectares (Luis Parodi in Legrand, 2018) tous les jours entre 8 heures et 18 heures (Avila & Sozzo, 2022a) sauf nécessité pour le travail (exemple des boulangers qui ont une dérogation pour aller travailler plus tôt) (Fourt & Goffinet, 2022). Ils ont la possibilité d'aller au travail ou de jouer au football, de suivre des formations,... En effet, ils ont accès à un gymnase, un terrain de football, une bibliothèque, une salle informatique et une polyclinique. Ils peuvent également bénéficier d'un suivi psychologique (Lonne, 2019). Ils peuvent aussi être entrepreneurs, bref, ils sont aux commandes (Gorazar, 2017). Ils sont donc libres de circuler pour autant que ce soit justifié par une activité ou un travail. Il n'y a pas d'escorte ni de surveillance par les agents pénitentiaires. Le

⁶ Propos recueillis lors d'un entretien avec les réalisateurs du documentaire sur la prison de Punta de Rieles.

niveau de surveillance et de contrôle est relativement faible. La nuit, les cellules sont ouvertes mais ils ne peuvent circuler qu'à l'intérieur du bâtiment (Chilowicz, 2019). L'éthique des autorités pénitentiaires et des gardiens est davantage concentrée sur l'idée d'accompagnement (Avila & Sozzo, 2022a).

Avant que ce système ne soit possible, les surveillants sont passés par plusieurs étapes. D'abord, quand les prisonniers allaient jouer au football, ils étaient encerclés par des policiers qui assuraient la surveillance. De manière progressive, les choses ont évolué. Des activités étaient mises en place, on analysait les réactions, les comportements et les problèmes ou non qui en découlaient. En cas de problème, les opérateurs cherchaient des solutions pour que les activités fonctionnent. Il a par la suite été possible d'organiser des événements tels qu'un barbecue pour la fête des mères auxquels les policiers participaient en tant qu'invités tout en maintenant un rapport professionnel essentiel (Fourt et al, 2018).

Dans le système ouvert, le détenu reste un prisonnier puisqu'il n'est pas libre de ses allées et venues en dehors de la prison mais il a de l'espace pour circuler et participer à diverses activités (Luis Parodi in Legrand, 2018). Les prisonniers ont tout de même le sentiment d'être incarcérés mais ils se sentent davantage écoutés que dans les prisons plus classiques (Fourt et al, 2018). La contrainte génère forcément un degré de violence mais le rôle du directeur et des opérateurs est de la canaliser (Luis Parodi in Legrand, 2018).

Les autorités ont interdit l'isolement cellulaire ainsi que toutes formes d'atteinte physique pour punir les mauvais comportements (Avila & Sozzo, 2022b). En effet, les espaces confinés tels que les cellules causes des problèmes de santé et des difficultés physiologiques et psychologiques (Dupuis, 2018 ; Verdot et al, 2010). Diverses études ont pu constater que l'isolement cellulaire pouvait faire apparaître des troubles de l'humeur, du sommeil, de l'attention ou des difficultés fonctionnelles. Cela a également un impact sur le stress et la détresse des détenus ce qui peut augmenter les pensées suicidaires ou l'agressivité (Verdot et al, 2010 ; Leroux, 2020).

Pour éviter ces conséquences négatives, la direction de Punta de Rieles a cherché à accroître l'autonomie des personnes privées de liberté. Les détenus sont autorisés à se déplacer librement à l'intérieur de la prison, posséder des téléphones portables, utiliser internet. En effet, la direction part du principe que les prisonniers, s'ils ont envie de faire quelque chose de mal, le feront avec ou sans un téléphone. Interdire n'est pour eux pas la bonne solution (Luis Parodi in Legrand, 2018) bien que ce soit le cas dans le reste des prisons uruguayennes ainsi qu'ailleurs dans le monde, y compris en Belgique. Ces téléphones permettent de rétablir, maintenir ou améliorer les liens sociaux avec la famille et les amis. La gestion des affaires est également facilitée (gestion des comptes bancaires, achat de matériaux, vente de produits en dehors de la prison) (Avila & Sozzo, 2022a). Par ailleurs, une fois qu'ils réintégreront la société, ils auront des téléphones portables ainsi que l'accès à internet. Autoriser les téléphones et internet participe donc à la normalisation des conditions de vie en prison (Luis Parodi in Legrand, 2018).

Ils peuvent aussi organiser des activités culturelles, posséder et développer des entreprises qui offrent des possibilités d'emploi aux autres détenus et produisent des biens et des services qui sont utilisés à l'intérieur et à l'extérieur de la prison (Avila & Sozzo, 2022a).

Lors des visites, la famille et les amis peuvent également se déplacer librement, jouer au football, acheter des aliments pour cuisiner, déjeuner dans les restaurants,... (Avila & Sozzo, 2022a). Il y a également des quartiers spéciaux qui permettent aux détenus d'avoir des visites conjugales et d'accueillir leurs femmes dans de bonnes conditions. Ils ne sont par ailleurs pas obligés d'être mariés pour pouvoir accueillir une femme⁷. Selon les réalisateurs du documentaire sur Punta de Rieles, la manière dont les visites étaient organisées avait un impact positif sur les privés de liberté.

4.5 Création d'entreprises et travail

Comme mentionné précédemment, les privés de libertés ont la possibilité de créer des entreprises mais pour cela, il faut trouver un financement. L'Etat n'a fourni aucune

⁷ Propos recueillis lors d'un entretien avec les réalisateurs du documentaire sur la prison de Punta de Rieles.

somme d'argent qui aurait servi à la création de ces entreprises (Fourt et al, 2018). La direction a donc créé au sein même de la prison, une banque interne. Cette banque a une mission éducative, elle prête de l'argent pour que les détenus apprennent à argumenter et à défendre ce qu'ils veulent. Le détenu doit adresser une demande à l'administration pénitentiaire et expliquer son projet. Le projet n'a pas de durée pré-établie et peut être résilié par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de 60 jours, sauf en cas de faute grave justifiant la fermeture immédiate (non paiement répété des salaires, accidents de travail dus à l'absence d'équipements de sécurité, transfert d'argent informel, violations répétées des règles de l'entreprise ou activité illégale) (Avila & Sozzo, 2022a). Bien qu'on demande aux privés de liberté d'argumenter et de présenter leur projet, tous les projets sont soutenus. La défense n'a qu'une fonction éducative (Fourt et al, 2018).

La banque ne travaille pas avec des intérêts. Sur les bénéfices dégagés par les entreprises de la prison, 3% vont au ministère de l'intérieur, 3% vont aux victimes de la criminalité, 3% vont aux fonds de la prison elle-même (Luis Parodi in Legrand, 2018). L'argent issu des bénéfices des entreprises déjà existantes permet d'alimenter la banque qui le met ensuite à disposition des nouveaux entrepreneurs.

Il n'y a pas de sanctions pour celui qui ne parvient à payer ou à rembourser le prêt puisqu'ils sont déjà en prison. Le fait d'avoir échoué à créer son entreprise est déjà une punition en soi. La volonté est donc de ne pas punir deux fois pour un échec (Gorazar, 2017). L'échec ou la faillite d'un projet productif ne compromet pas non plus la situation du détenu et n'a pas d'impact négatif sur son dossier. Toutes les dettes sont effacées (Avila & Sozzo, 2022a).

80% des privés de liberté de Punta de Rieles travaillent, soit pour la prison, soit pour un entrepreneur, soit pour un employeur privé (Avila & Sozzo, 2022a ; Avila & Sozzo, 2022b). La recherche d'emploi est une démarche personnelle (Avila & Sozzo, 2022a) fortement encouragée par l'établissement. C'est aux prisonniers de négocier et de trouver du travail, la prison ne va pas leur proposer des emplois déjà prévus. Sur plus de 600 résidents, 500 sont impliqués dans une entreprise productive (Gorazar, 2017). En

2019, on retrouvait par exemple dans la prison, plusieurs magasins, dix usines de briques, deux restaurants, une entreprise d'informatique, sept kiosques, deux boulangeries, deux coiffeurs, une entreprise de produits de nettoyage, deux entreprises de tatouage, un magasin de meubles, une entreprise de recyclage, deux fermes, un magasin de fleurs, etc (Avila & Sozzo, 2022a).

L'administration pénitentiaire agit indirectement sur les désirs et les choix des détenus, formant un alignement entre les objectifs officiels et les tentatives des détenus de transformer leur propre vie. La perception d'une prise de décision autonome en faveur du changement décrite par certains détenus ouvre la voie à une certaine notion d'épanouissement personnel à travers un comportement productif et positif (Avila & Sozzo, 2022a). Prenons l'exemple d'un détenu qui tatouait les autres prisonniers et les opérateurs, mais clandestinement et dans de mauvaises conditions. Il a été envoyé dans le bureau de Luis Parodi qui, au lieu de le sanctionner, lui a permis de travailler en tant que tatoueur dans de bonnes conditions (Fourt et al, 2018). Cette situation va dans le sens de la philosophie de Luis Parodi qui affirme qu'un changement de contexte peut rendre une activité tout à fait légitime.

Par ailleurs, le travail permet aux privés de liberté d'avoir une routine et une discipline mais également d'apprendre un métier qui leur servira lors de leur sortie (Lonne, 2019) et qui pourra les aider lors de leur réintégration dans la société. Ils sont par ailleurs moins dépendants de leur famille car ils peuvent subvenir à leurs besoins (Fourt et al, 2018).

4.6 Activités et formations

Il n'y a pas de programmes prédéfinis par la direction. Les activités sont volontaires et dynamiques. Elles naissent de l'initiative des détenus et se poursuivent pour les mêmes raisons (Avila & Sozzo, 2022a).

Les prisonniers ont par exemple la possibilité de participer à des cours de yoga ou d'autres sports ce qui les aident à canaliser leur énergie et leur colère pour se concentrer

sur leur réinsertion (Fourt et al, 2018). Ils peuvent fréquenter des cours du niveau primaire, secondaire et même universitaire. Ils peuvent suivre des cours d'informatique (Lonne, 2019). Des activités culturelles sont également organisées telles que la création d'un magazine mensuel (publié et coordonné avec le ministère de l'Education et de la Culture), une radio communautaire ou une troupe de théâtre (Lonne, 2019 ; Fourt et al, 2018).

Certaines activités sont ouvertes à tous, y compris aux agents pénitentiaires (Avila & Sozzo, 2022a).

4.7 Interactions avec l'extérieur et réinsertion

Aucune action dans cette prison n'est conçue pour l'intérieur. Tout est prévu pour que l'action du détenu ait un rapport avec l'extérieur (Gorazar, 2017).

La direction de la prison a bien conscience du fait que Punta de Rieles est une institution incomplète. Ils doivent donc la compléter avec des intervenants extérieurs. Ils font appel à des entreprises et des organisations qui s'engagent à embaucher les personnes à leur sortie (Gorazar, 2017). Le réseau d'institutions qui collaborent et contribuent au projet éducatif de l'unité est fondamental pour le projet éducatif planifié (Gorazar, 2017).

5. PLACE DE LA PRISON DANS LE SYSTEME CARCERAL EN URUGUAY

Le fonctionnement de l'établissement pénitentiaire de Punta de Rieles tel que présenté précédemment n'est pas issu d'une volonté politique mais d'une initiative personnelle du directeur, Luis Parodi qui l'a mise en place à partir de 2014. Le projet de Punta de Rieles n'est pas du tout représentatif de l'image globale des prisons en Uruguay même s'il est toléré par le gouvernement. Les opportunités que l'on trouve à Punta de Rieles, on ne les trouve dans aucun autre établissement uruguayen (Fourt et al, 2018).

Punta de Rieles est un bon exemple. Cependant, il remet fortement en question tout ce qui a été fait en matière pénitentiaire jusque-là et ce qui se passe dans les autres prisons. La question de sa pérennité se pose donc (Gorazar, 2017). Luis Parodi lui-même mentionnait lors d'une interview sa crainte de voir Punta de Rieles changer après son départ. Il expliquait que sans lui, Punta de Rieles survivrait sans doute d'une autre manière avec une augmentation des contrôles et une diminution de la circulation (Legrand, 2018). Toujours selon Luis Parodi, soit on arrive à implémenter une partie de l'idéologie de Punta de Rieles dans les autres prisons du pays, soit Punta de Rieles telle qu'elle existe est destinée à disparaître à cause de sa trop grande différence (Fourt et al, 2018).

La prison de Punta de Rieles est un endroit qui ressemble à l'extérieur où les droits sont respectés. Dans cette unité, il y a deux principes de base qui doivent être respectés : on n'humilie pas et on ne soumet pas. L'objectif principal de cet établissement est de diminuer la récidive en faisant en sorte que la prison serve à quelque chose (Luis Parodi in Legrand, 2018).

B. EFFICACITE ET DESTIN DE LA PRISON DE PUNTA DE RIELES

1. EFFICACITE DE LA PRISON

En prenant en compte toutes les caractéristiques développées précédemment concernant l'unité carcérale de Punta de Rieles, nous devrions être capable d'évaluer l'efficacité de ce modèle selon les critères prédéfinis. Notons cependant qu'il a été très difficile de trouver des sources locales capables de documenter avec précision et fiabilité le sujet. Certaines conclusions ont donc été extrapolées à partir d'informations provenant d'autres pays.

Notre but est d'établir si les objectifs revendiqués par l'établissement sont atteints. Il s'agira également de comparer l'établissement de Punta de Rieles et l'ensemble du système pénitentiaire d'Uruguay pour mettre en évidence la plus-value d'un tel établissement. Nous nous baserons principalement sur un rapport publié par le Commissaire Parlementaire pour les prisons concernant l'année 2020. Nous écartons volontairement les données concernant l'année 2021 puisque cette année a vu un changement de direction, ce qui a entraîné des conséquences sur l'organisation.

Les caractéristiques sur lesquelles nous avons décidé de nous concentrer sont le respect du règlement d'ordre intérieur et le maintien de la discipline au sein de l'établissement, la gestion de la surpopulation carcérale, la réduction des coûts par rapport aux autres établissements du pays, le respect des droits humains, les conditions de détention et enfin le taux de récidive et de réinsertion des détenus.

Il est malgré tout important de préciser qu'il n'est pas facile de mesurer ces dimensions en se concentrant uniquement sur une seule prison, en mettant de côté les données de toutes les autres unités du pays. En effet, les rapports et les évaluations générés par les différentes institutions d'un pays concernent en général l'ensemble des établissements pénitentiaires et non pas une prison spécifique.

1.1 Discipline

Il apparaît que Punta de Rieles est une prison où la discipline règne. Il y a évidemment des problèmes comme dans toute prison notamment dus au caractère artificiel de la prison et de la vie en communauté imposée (Gorazar, 2017). Cependant, plusieurs auteurs expliquent que Punta de Rieles est une prison où il n'y a pas d'homicides et où le niveau de conflit est faible (Politica nacional, 2020).

La prison de Punta de Rieles fonctionne selon le principe de sécurité dynamique. Autrement dit, le nombre de rapports disciplinaires est relativement faible puisque les surveillants privilégient la discussion et les relations interpersonnelles avec les détenus pour établir un climat de confiance et de respect du modèle en place. De cette façon, les privés de liberté ont tendance à adopter un comportement plus calme et plus respectueux des règles mises en place.

Dans le cas où un incident survient, le premier réflexe est d'en discuter avec les personnes concernées plutôt de d'écrire un rapport d'information à la direction et d'entamer une procédure disciplinaire. Pour les infractions graves telles que le port d'une arme ou le trafic de drogues, le règlement est très clair car il entraîne un transfert automatique vers un autre établissement pénitentiaire. Ce mode de fonctionnement a un impact clair sur le maintien de la discipline au sein de l'unité de Punta de Rieles.

1.2 Surpopulation

Si on prend en compte l'ensemble du système uruguayen, la surpopulation est plus que préoccupante avec un taux de 135% en 2021. Selon le rapport du Commissaire parlementaire (2021), entre 2020 et 2021, la population carcérale a augmenté de 12,5% par an. La croissance se poursuit même si elle semble se ralentir (Comisionado Parlamentario Penitenciario, 2021).

Toujours selon le rapport du Commissaire parlementaire, l'unité 6 de Punta de Rieles affiche un taux d'occupation de 78% en 2020 avec 479 hommes présents dans

l'établissement (Comisionado Parlamentario Penitenciario, 2020). Cette unité n'est donc pas sujette à la surpopulation comme la majorité des unités carcérales du pays. Cependant, un taux si bas, quand une prison telle que l'unité 20 affiche un taux d'occupation de 318%, est assez interpellant.

Il est important de noter qu'un taux d'occupation si bas pourrait s'expliquer par la procédure de sélection que Luis Parodi a mise en place dans son établissement. En effet, un établissement qui pratique des critères de sélection peut se permettre de refuser de prendre en charge certaines personnes ce qu'une prison "classique" ne pourrait pas faire. Ceci est à l'image de ce qu'on retrouve en Belgique avec les prisons en PPP qui refuse d'accueillir des détenus ou demandent des transferts pour ne pas avoir à payer les indemnités de surpopulation (Debrouwer, 2015).

Nous pouvons également être amenée à conclure qu'une population carcérale limitée par des critères de sélection a un impact direct sur la gestion des autres aspects de la détention. En effet, une population moins importante coûte moins cher et peut être plus facile à gérer tant au niveau de la discipline qu'au niveau de l'organisation des activités et du respect des droits humains.

1.3 Coûts

Un des gros avantages de la prison de Punta de Rieles est son autonomie financière. La prison de Punta de Rieles n'engendre pas de coûts supplémentaires par rapport à une prison dite classique. En effet, l'argent servant à la rémunération du travail et à la création d'entreprises est généré par les entreprises déjà existantes et transite via une banque interne qui travaille sans intérêts financiers (Avila & Sozzo, 2022a). La prison s'auto-finance ce qui est un avantage pour les détenus qui bénéficient d'un meilleur traitement mais également pour l'Etat qui n'a pas besoin d'allouer de budget supplémentaire pour cet établissement en particulier.

Cependant, aucune évaluation formelle n'a été réalisée dans ce sens. A l'image de la Belgique, il est difficile de pouvoir comparer de manière formelle et fiable le coût engendré par des prisons aux modèles différents.

1.4 Conditions de détention et droits humains

Selon les différentes sources à notre disposition, nous pouvons également dire que les conditions de détention au sein de l'établissement pénitentiaire de Punta de Rieles sont bonnes. Les prisonniers incarcérés disposent de larges plages horaires durant lesquelles ils peuvent circuler dans l'enceinte de la prison. La nuit, les cellules restent ouvertes et ils peuvent se déplacer librement à l'intérieur des bâtiments (Avila & Sozzo, 2022b).

Par ailleurs, la logique punitive est modifiée avec l'interdiction du recours à l'isolement cellulaire ainsi que toutes formes d'atteinte physique (Avila & Sozzo, 2022b). La détention dans cet établissement est réfléchi afin d'être plus humaine avec un respect de la dignité et des droits de chacun.

Les conditions de détention dans l'unité 6 de Punta de Rieles renvoient à un principe de normalisation des conditions de détention. Toujours selon le Commissaire parlementaire (2020), sur 479 détenus en 2020, 54% sont engagés dans une activité d'éducation formelle et 68% exercent une activité professionnelle. La culture y est également saluée.

Certains éléments vont même au delà de la normalisation des conditions carcérales comme par exemple le fonctionnement de la banque à Punta de Rieles.

En ce qui concerne le respect des droits humains, l'Uruguay a mis en place le Mécanisme de prévention de la torture, à l'image de ce que l'on peut retrouver en Europe.

1.5 Taux de récidive ou de réinsertion

En ce qui concerne la réinsertion au sein même des murs de la prison, nous avons plusieurs éléments qui attestent de cette réussite. En effet, la prison de Punta de Rieles

organise beaucoup d'activités culturelles, sportives. On peut également suivre des cours, des formations ou travailler dans les entreprises. Les détenus ont beaucoup de contacts entre eux. Plusieurs auteurs témoignent du fait que la vie à l'intérieur de la prison ferait penser à celle d'une petite ville d'Uruguay.

Cependant, la réinsertion dans la société extérieure après la libération n'est pas aussi positive. Analysons cette réinsertion à travers les chiffres de récidive puisque, comme nous l'avons souligné, c'est l'indicateur le plus simple. Comme pour beaucoup de pays d'Amérique latine, les chiffres sur la récidive sont inexistant, rares ou trompeurs. Par ailleurs, comme nous l'avons précisé précédemment, il n'existe pas d'outils fiables capables de mesurer la réinsertion des détenus. Il est donc difficile de dire si l'objectif de Punta de Rieles concernant la réinsertion est atteint.

Cependant, d'après le chercheur Mujica (in Lonne, 2019), le taux de récidive en 2017 était de 2% contre une moyenne nationale de 50%. Ses propos sont appuyés par un article sorti en 2020 qui affirmait que Punta de Rieles avait un taux de récidive beaucoup plus bas que le reste du système carcéral uruguayen (Política nacional, 2020).

Dans son rapport, le Commissaire Parlementaire (2020) souligne d'ailleurs que "la prison de Punta de Rieles a été emblématique du fait que le travail de réhabilitation est possible et que de nombreuses vies peuvent être réorientées grâce à un contexte éducatif riche et à des relations interpersonnelles respectueuses".

Des témoignages attestent tout de même de la difficulté qu'ont les privés de liberté à réintégrer la société. Malgré toutes les choses qui sont mises en place au sein de l'établissement pénitentiaire de Punta de Rieles pour atteindre son objectif de réhabilitation des privés de liberté, la société est ancrée dans un système de pensées qui consiste à punir les prisonniers pour leurs délits et ce même lorsqu'ils ont purgé leur peine. Après leur libération, les prisonniers même si la prison les a changé en mieux et qu'ils veulent faire les choses honnêtement, éprouvent un sentiment de discrimination et de rejet profond. La société ne les encourage pas ou leur ferme les portes. Ils doivent

faire preuve de beaucoup de persévérance et certains n'ont pas d'autres choix que de retomber dans la délinquance (Fourt et al, 2018).

Malgré la proposition mise en place dans l'établissement pénitentiaire de Punta de Rieles, ce qu'il manque, c'est l'appui de l'extérieur et l'intensification de liens étroits avec les entreprises de la société civile (Comisionado Parlamentario Penitenciario, 2021).

1.6 Valeur de l'évaluation

Bien que l'unité 6 de Punta de Rieles soit évaluée tous les ans au même titre que toutes les autres unités pénitentiaires du pays et alors même que ses bonnes pratiques sont louées et encouragées, un constat reste sans appel. Aucune mesure n'a été prise pour garantir la continuité de ces pratiques bénéfiques ni même pour tenter de considérer ces pratiques comme références reproductibles (Comisionado Parlamentario Penitenciario, 2020).

Il semblerait que le système pénitentiaire en Uruguay, ou du moins les organisations particulières comme celle de Punta de Rieles, soit le fruit d'initiatives locales et personnelle sans qu'aucun enseignement n'en soit tiré pour diffuser un nouveau modèle carcéral (Comisionado Parlamentario Penitenciario, 2020).

Notons également que l'évaluation des prisons en Uruguay est réalisé par un Commissaire Parlementaire, autrement dit, il y a une dimension politique. Cette évaluation s'arrête essentiellement sur la surpopulation, le taux de récidive des détenus, le pourcentage en terme d'éducation et de travail ainsi que les décès en prison.

Aucune évaluation scientifique et rigoureuse n'est réalisée afin d'essayer de généraliser de bonnes pratiques. Des questions se posent malgré tout au terme de cette analyse. Comment fait-on pour discriminer au niveau scientifique l'avantage réel des prisons "particulières" par rapport à d'autres ? Comment est-ce qu'on mesure l'efficacité significative de ces prisons spécifiques dans la matière ? Est-ce qu'on est plus dans la

dimension d'une promesse évidente, dans des croyances ou des justifications ou est-ce réellement mesurable ?

Par ailleurs, les éléments précédents montrent que les indicateurs que nous avons entre nos mains aujourd'hui pour évaluer l'efficacité d'une prison sont soumis à beaucoup d'interprétation. En effet, à l'image des critères de sélection qui impactent la population ou la sécurité dynamique qui influence le nombre de rapports disciplinaires effectués, l'interprétation des critères choisis dépend avant tout du contexte dans lequel ils s'inscrivent. Sans cette notion de contexte, les chiffres peuvent dire une chose et son contraire. Pour évaluer l'efficacité d'une prison d'une manière optimale, il faudrait avoir en main un maximum d'informations et dans l'idéal, des critères plus objectifs. De cette manière, la comparaison entre les différents établissements pénitentiaires et le choix d'un modèle efficace serait plus pertinent.

2. DESTIN DE LA PRISON

En mai 2021, Luis Parodi décide de démissionner de son poste de directeur de la prison de Punta de Rieles. Dans sa lettre de démission, il explique que la pandémie du coronavirus et son âge, ne lui permettaient plus de remplir ses engagements institutionnels vis-à-vis des personnes privées de liberté, des familles, de ses collègues ainsi que des autorités (Pérez, 2021).

Le changement de directeur n'a pas mis longtemps à se faire sentir. En juillet 2021, les privés de liberté ont entrepris une grève de la faim pour lutter contre " la réduction de la nourriture autorisée à l'entrée, des fouilles inhabituelles au petit matin et la fermeture de pratiquement toutes les entreprises" (Pérez, 2021). De mauvais traitements ont été infligés, la nourriture était de mauvaise qualité. Les visites conjugales ont été impactées par une réduction des lieux et des heures de visite. Les familles n'avaient plus le droit de circuler dans la prison et les détenus ne pouvaient plus sortir qu'une heure par jour (Pérez, 2021).

Aucune des nouvelles restrictions n'a été justifiée par les autorités pénitentiaires et le dialogue avec les personnes privées de liberté a été rompu. Les ordres étaient donnés par écrit et plus rien n'était négocié. Les autorités faisaient beaucoup de promesses mais ne les tenaient pas (Pérez, 2021).

Suite à cette grève de la faim, la circulation a été rétablie de 8h à 12h et de 13h à 17h30. Cependant, les entreprises qui avaient été fermées n'ont pas été rouvertes (Pérez, 2021).

Sans grande surprise, les nouveaux directeurs après le départ de Luis Parodi, ont lentement démantelé les différentes pratiques qui faisaient de Punta de Rieles une prison non traditionnelle.

Si l'on compare les chiffres tirés des rapports du Commissaire parlementaire avant et après le changement de directeur, on peut constater que le taux de privés de libertés participant à une activité d'éducation formelle est passée de 54 à 46%. On voit également une baisse du pourcentage de détenus pratiquant une activité professionnelle de 68 à 52% (Comisionado Parlamentario Penitenciario, 2020 ; Comisionado Parlamentario Penitenciario, 2021). Cependant, étant donné le caractère récent des événements, nous n'avons pas été en mesure d'objectiver davantage les changements qui ont eu lieu, fautes de données suffisantes.

Les points suivants ont pour objectifs d'analyser les différentes causes possibles de l'abandon de ce régime particulier.

2.1 Leadership charismatique de Luis Parodi

Dans certains cas, la force politique et la réussite d'un système reposent sur le charisme de la personne à la tête du système (Peñafiel, 2015). Les dirigeants sont alors considérés comme des leaders charismatiques.

Le leadership peut se définir comme une capacité à persuader, influencer, réussir à convaincre l'autre (Signorello, 2014). Weber (cité par Peñafiel, 2015, p.4) définit le

charisme comme "la qualité extraordinaire (...) d'un personnage, qui est, pour ainsi dire, doué de forces ou de caractères surnaturels ou surhumains ou tout au moins en dehors de la vie quotidienne, inaccessible au commun des mortels ; ou encore qui est considéré comme envoyé par Dieu ou comme un exemple, et en conséquence considéré comme "chef".

Un leader charismatique est par conséquent une personne qui utilise ses qualités et son charme à des fins de persuasion. Comme l'explique Kant (cité par Signorello, 2014, p.10), faire preuve de persuasion signifie qu'on obtient une adhésion émotionnelle via l'admiration, l'enthousiasme ou l'affection et qui amène à croire en quelque chose. Au vu de ces éléments, il semblerait que Luis Parodi puisse effectivement être considéré comme un leader charismatique.

L'autorité charismatique est un type de domination qui entraîne une forme de légitimation. Cette légitimité est reconnue par le peuple ce qui permet au leader d'exercer son pouvoir (Peñafiel, 2015). On ne peut être perçu comme leader que par les autres. Il y a donc une dimension d'interactions avec les individus. Si le leader n'adapte pas ses comportements verbaux et non verbaux aux attentes des autres, de ses partisans, il ne pourra pas être considéré comme efficace. Ce sont également les autres qui permettent au leader d'assumer ses responsabilités et d'innover pour changer les choses tout en ayant l'adhésion et le soutien de ses partisans (Signorello, 2014). Dans le même sens, la force du leader charismatique repose sur la glorification de la figure du peuple avec une mise en scène de la soumission du leader à ce peuple (Peñafiel, 2015). On pourrait illustrer cette soumission au peuple avec Luis Parodi et les détenus avec l'anecdote suivante bien que les détenus ne constituent pas un peuple à la tête duquel Luis Parodi se trouverait. Un jour, Luis Parodi se baladait au sein de l'établissement. Il décida de donner sa chemise à un des détenus qui avait un tee-shirt déchiré alors qu'il faisait un peu froid. Un détenu qui était un peu sceptique vis à vis du modèle en place, en étant témoin de cette action de la part du directeur reparti torse nu, déclara "Celui là c'est un bon, je le valide".⁸ Dans cette situation, le directeur a donné la priorité en

⁸ Propos recueillis lors d'un entretien avec les réalisateurs du documentaire sur la prison de Punta de Rieles.

détenu, considérant qu'il était plus important de lui donner sa chemise et de se retrouver torse nu que de le laisser avec un tee-shirt déchiré.

Les leaders charismatiques comme Luis Parodi ne cherchent pas à se montrer supérieurs ou exceptionnels. Au contraire, on les voit davantage comme des personnes ordinaires, modernes ou populaires mais reconnues. Sa légitimité viendrait également de la relation directe qu'il entretiendrait avec les détenus (Peñafiel, 2015).

Cependant, cette valeur d'exceptionnalité est vouée à disparaître en même temps que son possesseur. En effet, la charisme ne se transmet pas par simple désignation (Peñafiel, 2015). Des exemples de ces échecs de transmission existent comme le cas de la prison de Genève, la "Tour-maitresse" qui a vu son régime considéré comme modèle à l'époque, être rongé petit à petit à la mort du directeur (Roth, 1977). Cet exemple est à l'image du régime de Punta de Rieles qui s'est transformé après la démission de Luis Parodi.

Si le régime mis en place dépend de son leader, la disparition de celui-ci et l'échec de transmission du charisme entraînent un effondrement du système mis en place.

Avec ce constat, on est amené à penser que les prisons à modèle unique sont des expériences trop "fortes" pour être portées par n'importe quel directeur. Le charisme est la force de celui qui réalise ses convictions. Ces initiatives en marge du système carcéral ont besoin d'un directeur qui possède deux qualités essentielles : d'une part une conviction qu'il veut réaliser et d'autre part, une force psychologique particulière qui transmettra la conviction avec force. Ce n'est qu'en possédant ces deux caractéristiques que le directeur deviendra un leader charismatique capable de mener le projet à bien. Le leader charismatique se retrouve alors confronté à un problème fondamental : qui désigner comme successeur pour rendre l'institution pérenne ?

Dans certains cas, le charisme est attaché à une fonction. Le charisme est alors institutionnalisé, c'est ce qu'on appelle le charisme de fonction. Il est défini par Max Weber (2013, p. 485), comme "la croyance dans le don de grâce spécifique d'une

institution sociale en tant que telle”. La personne qui occupe cette fonction est considérée comme charismatique non pas à cause de ses caractéristiques personnelles mais parce qu’il occupe une fonction au sein d’une institution qui a fait preuve de dominance et de continuité (Weber, 2013). Il y a de fortes chances que ce soit ce mécanisme qui soit à l’oeuvre dans des prisons dites classiques mais que ça ne s’applique pas quand il s’agit de modèle unique.

2.2 Positionnement du personnel

Dans le point précédent, nous expliquions que le peuple, les partisans avaient une grande importance dans la reconnaissance du leader et la réussite du régime.

Que penser donc du personnel qui change radicalement sa position et sa façon de travailler quand un autre directeur prend la tête de l’établissement ? En apparence, le personnel pénitentiaire de l’unité 6 de Punta de Rieles semblait adhérer au modèle et à la philosophie de Luis Parodi. Or, les conséquences de l’arrivée d’un nouveau directeur nous amènent à penser que le personnel ne s’est que peu voire pas du tout opposé aux changements imposés.

Une explication possible pourrait résider dans la différence entre persuasion et conviction. Comme mentionné plus haut, la persuasion est un moyen d’amener à croire en quelque chose grâce à une adhésion émotionnelle. A contrario, les convictions se basent sur une adhésion rationnelle grâce à des preuves ou des témoignages. La conviction a une validité externe plus importante et n’est pas dépendante de l’individu qui a fourni les preuves (Signorello, 2014). Nous pouvons également supposer que le personnel n’a pas le choix de se soumettre à l’autorité du nouveau directeur ou bien qu’il n’a pas les moyens de ne pas se conformer à ses ordres.

Néanmoins, le peu d’informations en notre possession ne nous permet pas de dire comment le personnel a réellement agi face aux nouveaux ordres auxquels il était soumis et si ces réactions étaient justifiées. Cependant, la question mérite d’être posée.

Le personnel était-il réellement convaincu par le modèle de Luis Parodi ou bien était-ce une forme d'allégeance due au leadership charismatique de l'ancien directeur ?

2.3 Explications contextuelles, conceptuelles ou matérielles

Plusieurs types d'explications sont avancées par Grégory Salle. Elles sont notamment contextuelles (situation défavorable), conceptuelles (point de vue trop étroit qui occulterait la dimension sociale d'un établissement pénitentiaire) ou matérielles (défaut lors de la conception architecturale). Ces éléments peuvent en partie expliquer l'échec de certaines des prisons-pilotes mises en place par le passé mais ils ne sont pas suffisants pour justifier la disparition et l'échec systématique de ces prisons-modèles (Salle, 2016).

Dans le cas de Punta de Rieles, on pourrait soulever une explication contextuelle qui se traduirait par le régime politique en place en Uruguay. En effet, comme nous l'avons développé plus haut, les projets de loi et les décrets visant à modifier la norme actuellement en place dans le système carcéral uruguayen et à améliorer le respect des droits humains ne sont ni approuvés ni appliqués.

L'établissement pénitentiaire de Punta de Rieles a adopté une philosophie carcérale allant à l'encontre de celle qui est appliquée dans toutes les autres prisons du pays. Un tel engagement éthique met en valeur toutes les transgressions commises à l'encontre des droits fondamentaux des détenus dans les autres établissements. Il est possible qu'un tel contexte ait pu faire pression ce qui aurait poussé le nouveau directeur de Punta de Rieles à modifier le régime instauré par Luis Parodi.

2.4 Logique d'enfermement

Malgré le changement de régime, nous pourrions nous demander si l'organisation de Punta de Rieles sous la direction de Luis Parodi aurait pu être généralisée à l'ensemble des prisons du pays.

Grégory Salle soutenait que la logique même de l'enfermement serait à l'origine de tous ces échecs des prisons-modèles. Cette logique, additionnée aux caractéristiques sociales de la population carcérale rendrait impossible le fait que la prison soit "plus que ce qu'elle ne peut" (Salle, 2016).

En effet, même avec des moyens financiers conséquents, il apparaît que les prisons-pilotes sont toutes destinées à disparaître. Grégory Salle (2016) et Philippe Combessie (2018) concluent tous deux que le dispositif carcéral tel qu'il existe actuellement ne peut pas changer ces logiques de fonctionnement tant que le système dans son ensemble n'évolue pas.

En effet, certaines prisons modèles comme c'est le cas de Punta de Rieles, n'accueillent pas tous les profils de détenus en raison de leur impossibilité de vivre en communauté, bien que pour la première fois, l'unité 6 de Punta de Rieles a accueilli en 2021 des personnes privées de liberté suite à des crimes de violence domestique et sexuelle. Nous ne sommes pour autant pas en mesure de déterminer comment cette intégration s'est déroulée et quel impact elle a eu sur le maintien de la discipline et la relation avec les autres détenus (Comisionado Parlamentario Penitenciario, 2020).

Par cette logique même, il est impossible de penser à une quelconque généralisation du modèle en place à la prison de Punta de Rieles. Sans le changement de directeur, on aurait pu dire que Punta de Rieles était un modèle qui fonctionnait parce qu'il était unique. La généralisation d'un tel modèle aurait forcément entraîné l'abandon de certaines caractéristiques inhérentes telles que l'accueil d'un profil particulier de détenus pour n'en citer qu'une.

Tant que les prisons seront dans l'obligation d'accueillir toutes les personnes qu'on leur envoie, il y a des risques que des détenus considérés comme problématiques, violents et incapables de vivre en communauté causent de gros soucis qui pousseraient le régime à changer.

Mais alors, à quoi servent vraiment ces prisons-pilotes ou ces prisons-modèles puisqu'elles s'écroulent toutes les unes après les autres sans que leur modèle soit un jour généralisé ? Cela mériterait d'être étudié de manière plus approfondie.

CONCLUSION

Avant de faire un bilan de ce travail et de présenter quelques éléments de discussion, il est important de mettre en évidence les limites que nous avons rencontrées durant l'élaboration de ce travail.

1. LIMITES DE LA RECHERCHE

Durant ce travail, nous avons été confrontée à plusieurs difficultés qui ont rendu impossible le fait d'aller plus loin. Dans l'analyse, une des difficultés majeures réside dans le choix même du dispositif de recherche. En effet, en réalisant un travail de recherche fondé sur la littérature disponible sans aller sur le terrain, les informations ont été plus difficiles à trouver.

Il est possible que la réalisation d'entretiens qualitatifs directement sur le terrain eut permis de collecter d'autres éléments pertinents notamment pour documenter l'évolution du régime après le changement de directeur. Les informations qui étaient à notre disposition pour rendre compte de l'évaluation et de l'efficacité de cette prison d'Amérique latine étaient restreintes et beaucoup avaient une orientation politique non négligeable. Nous sommes peut-être passée à côté de certains éléments qui ont été jugés comme non pertinents aux yeux du gouvernement uruguayen et donc non rapportés.

Notons également que nous avons délibérément choisi de faire l'impasse sur de nombreux résultats déjà collectés par beaucoup de chercheurs concernant les différents objectifs de la prison, comme le succès de la mission dissuasive ou l'objectif de réhabilitation. Cela se justifie car l'analyse des objectifs d'une prison pourrait faire l'objet d'un mémoire entier car beaucoup de conclusions - parfois contradictoires - ont été tirées par les chercheurs à propos de ces objectifs. Dans ce mémoire, nous avons plutôt décidé d'analyser les standards imposés par la prison et la manière de les évaluer.

Par ailleurs, au delà de la valeur éducative de la peine que revendique Luis Parodi, la prison de Punta de Rieles se différencie des autres prisons d'Uruguay par son

organisation pratique. En ce sens, il nous paraissait plus pertinent de rendre compte de cette différence et de pouvoir l'évaluer au travers de standards plus concrets que les objectifs principaux attribués habituellement à la peine.

Enfin, nous n'avons analysé qu'une seule prison dans le cadre de ce travail. Il pourrait être pertinent d'investiguer le sort d'autres prisons exceptionnelles à travers le monde. L'intérêt pourrait également se porter vers des prisons qui font exception sans qu'elles soient forcément considérées comme des modèles à suivre. Ces investigations nous permettraient de tirer des enseignements sur les initiatives prises à travers le monde dans le milieu carcéral.

2. BILAN GENERAL

L'objectif de cette recherche était de déterminer si les conclusions de Grégory Salle concernant la disparition systématique de toutes les prisons-modèles s'appliquaient à une prison qu'il n'avait pas analysée : la prison de Punta de Rieles en Amérique Latine. Dans le cadre de ce travail, nous avons donc examiné cette prison particulière afin d'analyser son efficacité et les raisons de son déclin.

Au terme de cette recherche, nous pouvons conclure que les expériences pédagogiques fortes semblent naître et mourir avec ceux qui les créent. Luis Parodi avait l'espoir que les grandes réalisations de son projet ne soient pas perdues. Malheureusement, sans changements substantiels dans le système pénitentiaire, il semble que les transformations qu'il a effectuées à Punta de Rieles puissent être définitivement perdues. Sans lui et son leadership charismatique, Punta de Rieles survit d'une autre manière mais avec une diminution de la circulation des détenus et une augmentation du contrôle (Luis Parodi in Legrand, 2018).

Punta de Rieles était une référence, un exemple, avec un modèle pédagogique très puissant et innovant, une large circulation, une variété d'entreprises, avec des détenus finançant leurs propres activités dans un environnement très similaire à celui d'un quartier de ville, qui n'a pas été conservé lorsque la direction a changé. Cela, entre autre,

s'est produit parce que le projet était dépendant de son dirigeant. "Les conditions prennent souvent fin lorsque le pédagogue qui les a mises en place, en l'occurrence Luis Parodi, s'en va" (Pérez, 2021).

Peut-être est-ce seulement en restant unique qu'un modèle peut se préserver. En se généralisant, il devient normal et la part innovatrice se réduit. Cependant, aucune évaluation de l'efficacité de ces modèles n'est réalisée de manière systématique et scientifique. Il faut également noter que les indicateurs et outils d'évaluation que nous avons actuellement à notre disposition et auxquels nous nous sommes intéressée dans le cadre de ce travail sont ambigus et soumis à grande interprétation selon le contexte. Ce sont des éléments qui compliquent le travail de comparaison entre les établissements pénitentiaires. Aucun enseignement solide ne peut donc être tiré de ce type d'expérience et les éléments pertinents sont alors perdus et ne peuvent être généralisés à d'autres établissements pénitentiaires.

Pour la plupart de ces prisons-pilotes, l'incarcération présente une part importante de vie en communauté. Si ces systèmes étaient généralisés à tous les établissements pénitentiaires d'un pays, on pourrait craindre davantage de problèmes causés par la vie en communauté de personnes très différentes. En effet, si ces prisons étaient la norme, que faire des détenus problématiques, violents et incapables de vivre en communauté comme ceux qui ont été refusés à l'entretien d'admission de Punta de Rieles.

Néanmoins, un changement de politique pénale et un contexte socio-économique pourraient modifier les choses et permettraient peut-être d'envisager que de tels modèles soient généralisés. La preuve en est dans les pays scandinaves qui proposent un modèle réhabilitatif qui semble fonctionner. Notons tout de même qu'un contexte socio-économique peut être plus ou moins tolérant, et être tolérant à une échelle locale sans pour autant l'être de façon générale. L'Etat ou la population pourrait en effet accepter d'être généreux ou plus tolérant avec quelques détenus à travers un modèle de prison particulier centré sur la réhabilitation, pour autant que le reste de la population carcérale continue à être traité plus durement dans un objectif punitif. Cela renvoie à la fonction de distraction remplie par les prisons-modèles. Dans cette optique, l'Etat n'aura pas

d'intérêt à généraliser un modèle. Si nous ne changeons pas la culture institutionnelle, il y a fort à parier que rien ne pourra réellement évoluer (Gorazar, 2017).

Le cas de Punta de Rieles a pu démontrer qu'un tel modèle pouvait être efficace et pouvait avoir des bénéfices sur le vécu d'incarcération des détenus et sur leur réinsertion. Dans ce cas, pourquoi l'avoir laissé s'effondrer ? On laisse malheureusement des prisons uniques se créer puis s'effondrer pour des raisons diverses sans jamais les évaluer ni tirer des enseignements qui pourraient assurer leur pérennité ou leur propagation.

3. PERSPECTIVES DE SURVIE POUR UNE PRISON UNIQUE

Dans cette dernière partie, nous aborderons quelques éléments de discussion qui pourraient apporter des réponses à la question de savoir quelles seraient les conditions qui s'opposent ou qui favorisent la généralisation de modèles intéressants dans l'univers carcéral. Pour se faire, nous aborderons l'obstacle que représente la doctrine de la moindre éligibilité et le tremplin que pourrait être une politique favorable en matière pénitentiaire. Enfin, nous réfléchirons aux bénéfices et aux désavantages de la généralisation de modèles particuliers.

2.1. Doctrine de la moindre éligibilité

Pourquoi ne veut-on pas de prisons-modèles dans lesquelles les conditions de vie des détenus seraient améliorées ? Un élément de réponse réside peut-être dans la résistance mentale de la population à l'amélioration des conditions de vie en prison (Kaminski, 2010), c'est ce qu'on nomme la doctrine de moindre éligibilité.

La doctrine de la moindre éligibilité renvoie à une idéologie selon laquelle les conditions de vie des détenus devraient être moins bonnes que les conditions de vie du plus pauvre des individus libres. Ce principe paraît évident puisque sans lui, il serait enviable d'aller en prison pour bénéficier d'un traitement avantageux et la peine ne remplirait pas son rôle de dissuasion (Kaminski, 2010, Shea, 2005). De même, il serait plus avantageux d'être détenu que d'être une victime (Kaminski, 2010).

Par sa seule existence, la doctrine de la moindre éligibilité s'oppose à toute amélioration des conditions de vie des personnes incarcérées pour se concentrer uniquement sur les dimensions punitive et rétributive de la peine (Kaminski, 2010). Cette doctrine devient donc une justification à la lenteur des réformes en matière pénale. "La vraie raison est strictement économique et liée au désir de ne pas gaspiller les ressources limitées pour des personnes "qui ne le méritent pas". Le préjudice ainsi créé est compris comme inhérent à la peine." (Shea, 2005, p. 362).

Cette doctrine est d'ailleurs omniprésente dans la société libre à travers la distinction des travailleurs. Dans cette optique, la normalisation des conditions carcérales ou la création de prisons-modèles n'auraient pas de sens au delà des murs de la prison (Kaminski, 2010). Ce sont les conséquences de ce principe de non-éligibilité qui freinent toute innovation en matière carcérale. Au lieu d'envisager de nouvelles choses, on ferme les yeux et on ne change rien puisqu'on considère que les détenus n'en sont pas dignes (Shea, 2005).

Notons également que les médias ont une influence non négligeable sur la façon dont la criminalité est rapportée et par conséquent, vue par le public. Par exemple, les reportages finlandais sont moins émotionnels et mentionnent des données issues de la recherche en criminologie tandis que les journaux anglais s'appuient sur des événements dramatiques pour attirer l'attention des lecteurs (Lappi-Seppälä, 2007).

Mais alors que faire pour changer les choses ? Selon Dan Kaminski (2010), une solution serait donc de réduire l'emprise de la moindre éligibilité sur les politiques pénitentiaires ou bien de faire de la moindre éligibilité, une arme pour une politique qui permettrait d'améliorer les conditions de vie des populations libres et non pas de dégrader d'autant plus, celles des personnes incarcérées.

2.2. Politique en matière pénitentiaire

Il est difficile pour les gouvernements d'échapper à la pression. Sans signaux forts ni changements drastiques, les choses continuent à fonctionner comme si de rien n'était. Tant que les prisons ne seront pas fermées, elles seront utilisées (Luis Parodi in Legrand, 2018). Les prisons à modèle unique ont un caractère limité dans leur expérience. De nombreux exemples ont pu montrer que les prisons dites modèles sont destinées à mourir vite.

Bien que ce ne soit pas le cas pour toutes les prisons, cela pourrait s'expliquer par le fait qu'elles sont davantage portées par le pouvoir charismatique d'un leader plutôt que par un véritable projet politique qui aurait pour ambition de faire changer la norme dans son pays comme ce fut le cas à Punta de Rieles. La présence d'un leader charismatique à la tête d'un établissement pénitentiaire peut-être une condition suffisante pour que son modèle fonctionne mais elle n'est pas forcément nécessaire puisqu'on a vu, comme le démontre l'ouvrage de Grégory Salle (2016), que d'autres prisons-modèles avaient pu émerger alors même qu'elles n'avaient pas de leader charismatique à leur tête. C'est le cas notamment pour la prison-modèle de Lucknow en Inde ou des prisons scandinaves (Salle, 2016). Par ailleurs, cette condition suffisante pour porter le modèle peut introduire une certaine fragilité puisqu'il suffit que le leader charismatique disparaisse pour que le modèle tout entier s'effondre. Nous pourrions dès lors penser qu'une condition nécessaire serait une politique plus favorable en matière pénitentiaire avec une réelle volonté de changer les choses.

Pour aller dans ce sens, des chercheurs comme Tapio Lappi-Seppälä (2011) ont travaillé sur l'exceptionnalité du modèle carcéral en Scandinavie. Il a pu mettre en évidence que lorsque les citoyens font confiance aux institutions politiques et considèrent leur autorité comme légitime, il est moins nécessaire pour ces institutions d'adopter une posture punitive avec une grande sévérité pénale. En bref, "Un manque de confiance institutionnelle crée des pressions politiques vers des moyens plus répressifs de maintenir l'autorité politique. Le manque de confiance personnelle associé à la peur

entraîne une augmentation des exigences punitives, ce qui exacerbe ces pressions” ((Lappi-Seppälä, 2011, p. 315).

La différence de politique pénitentiaire dans les pays scandinaves s’explique également par un système politique démocratique basé sur la majorité consensuelle. C’est-à-dire que les autorités cherchent à faire des compromis en négociant et en partageant le pouvoir plutôt que de concentrer le pouvoir dans les mains du parti qui a obtenu la majorité des voix des électeurs. Ce type de démocratie permet également une plus grande stabilité avec des changements moins fréquents et plus progressifs (Lappi-Seppälä, 2011). A titre d’exemple, la Belgique a un modèle politique similaire aux pays scandinaves tandis qu’une démocratie majoritaire ou conflictuelle est exercée aux Etats-Unis ou en Uruguay.

En Finlande, cette politique consensuelle ajoutée à l’attention qui était portée aux études de la recherche universitaire et aux avis des experts ont permis de mettre en place des réformes efficaces, adaptées à la réalité et aux besoins du terrain. En effet, contrairement à d’autres, les pays scandinaves ont une politique orientée vers les experts. Ce sont eux qui préparent les réformes et leur mise en oeuvre afin qu’elles soient adaptée au terrain. Les experts entretiennent avec les politiques une relation personnelle et professionnelle qui augmente leur influence ainsi que la collaboration (Lappi-Seppälä, 2007).

Dans les années soixante, l’intérêt pour la recherche criminologique et par conséquent les ressources et le statut de cette même criminologie ont été renforcés. Par ailleurs, la collaboration et les échanges d’idées entre les différents pays scandinaves ont été bénéfiques et ont permis aux nouvelles réformes d’être défendues. Il est tout de même important de noter que ces politiques pénales sont dépendantes de facteurs structurels, économiques et sociaux (Lappi-Seppälä, 2007).

2.3. Généralisation : bonne ou mauvaise chose ?

Pour envisager une généralisation des prisons à modèle unique à l'image des pays scandinaves, il faudrait que la prison soit reconnue comme étant un modèle-pilote dès sa création et qu'on établisse des critères de succès sur base desquels on pourra ensuite évaluer le modèle et en tirer des enseignements. Les expériences positives pourront ensuite bénéficier à d'autres prisons pour petit à petit, changer tous les établissements pénitentiaires d'un pays comme ce fut le cas pour la Finlande qui a tiré profit des expériences des autres pays scandinaves pour améliorer son système pénitentiaire (Lappi-Seppälä, 2007).

Malgré tout, plusieurs questions se posent à propos des prisons à modèle unique comme la prison de Punta de Rieles notamment à cause de leur fonction de distraction. En effet, vaut-il mieux continuer à chercher comment faire de "bonnes" prisons ou vaut-il mieux chercher à abolir la prison qui reste un lieu problématique par son essence-même et contre lequel il s'agirait de lutter ? Par ailleurs, si ce type de modèle était généralisé, est-ce que ça ne pourrait pas, à terme, engendrer des dérives qu'on voudrait alors éliminer ?

Pour beaucoup, la prison doit cesser d'exister car elle est inutile, nuisible et destructrice pour les individus qui y sont incarcérés (Lesage, 1979 in Salle, 2016, p. 185). Cependant, de nouvelles prisons sont sans arrêt construites. "L'utopie carcérale (...) rejoint (donc) le sens de "non lieu", en ce qu'elle ne réside plus dans la possibilité de construire d'illusoires "prisons modèles", mais dans celle de supprimer les prisons tout court à plus ou moins brève échéance" (Salle, 2016, p. 185).

Notons cependant qu'il y a deux manières d'envisager l'abolitionnisme des prisons. L'une plus radicale qui veut, au travers de réformes, faire disparaître purement et simplement les établissements pénitentiaires. L'autre, moins radicale qui salue les initiatives qui sont prises dans une perspective révolutionnaire d'amélioration des conditions en vue du respect des droits humains des détenus. Comme le souligne Catherine Baker (2004, p. 80), "vouloir la suppression des prisons n'a rien de contradictoire avec le combat que mènent certains pour des adoucissements de la vie carcérale". Tout ce qui améliore la vie des détenus est une bonne chose quoi qu'il en soit.

Bien que le modèle porté par Luis Parodi à Punta de Rieles s'est modifié à son départ, il n'en reste pas moins qu'il a fait du bien à quelques détenus pendant un certain nombre d'années, ce qui reste non négligeable.

BIBLIOGRAPHIE

- Arbesùn R. (2018 a), *La imposible prisión : Una historia de la Reforma Penitenciaria uruguaya*, Montevideo, Uruguay.
- Arbesùn R. (2018 b), Fiche pays : Uruguay in *Prison insider*, disponible sur <https://www.prison-insider.com/fichepays/prisonsenuruguay> (consulté le 7 février 2023).
- Avila F., Sozzo M. (2022 a), El "preso-empresario". Responsabilización y co-gobierno en la prisión de Punta de Rieles en Uruguay, *Delito y sociedad*, n°53.
- Àvila F., Sozzo M. (2022 b), "Peculiar responsabilization ? Exploring a governing strategy in an atypical prison in the Global South", *Punishment & Society*, Sage journals, Vol 24 (1), pp. 69-94.
- Àvila F. (2020), "Los dolores del encarcelamiento en la cárcel pueblo de Punta de Rieles", *Cuadernos de investigación*, 3 (3), pp. 257-287.
- Àvila F. (2018), *Gobernar responsabilizando. El caso de la cárcel de Punta de Rieles en Uruguay*. [Mémoire de master], Santa Fe (Argentine), Universidad Nacional del Litoral.
- Baker C. (2004), Pourquoi faudrait-il punir ? Sur l'abolition du système pénal, Tahin party.
- Brion f. (2021), *Sociologie de la pénalité, de la peine et du contrôle social* [Notes de cours], Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain, Ecole de Criminologie.
- Cedrèz M. (2019), *¿'Caer' para levantarse? Análisis sobre la condición de egreso en la Unidad n°6 de Punta de Rieles*. [Mémoire de master], Montevideo (Argentine), Universidad de la república.
- Chilowicz J. (2019, 31 octobre), "Uruguay : repenser la prison" [Interview de Luis Parodi] in *Prison insider*, disponible sur <https://www.prison-insider.com/articles/uruguay-repenser-la-prison> (Consulté le 07 avril 2022).
- Combessie P. (2018), *Sociologie de la prison*, quatrième édition, Paris, Editions La Découverte (Repères).

- Comisionado Parlamentario Penitenciario (2021), *Informe anual, versión preliminar : Situación del sistema carcelario y de medidas alternativas*, Uruguay, Parlamento del Uruguay.
- Comisionado Parlamentario Penitenciario (2020), *Informe anual : Situación del sistema carcelario y de medidas alternativas*, Uruguay, Parlamento del Uruguay.
- Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) (2021), *Un seuil de décence pour les prisons - critères d'évaluation des conditions de détention*, Conseil de l'Europe (Extrait du 30e rapport général du CPT).
- Constant C. (2011), *Solidarité et inégalités : Le centre de détention de femmes Santa Mónica à Lima*, Paris, Editions de l'IHEAL.
- Cour des comptes (novembre 2018), *Maintenance des établissements pénitentiaires en partenariat public-privé : Suivi par la Régie des bâtiments et le SPF Justice*, Bruxelles.
- Cour des comptes (s.d.), *Présentation in Cour des comptes*, disponible sur <https://www.ccrek.be/FR/Presentation.html> (consulté le 9 mai 2023).
- Day A., Daffern M., Woldgabreal Y. & al (2022), *Rehabilitative progress in prison : Some challenges and possibilities*, *Aggression and Violent Behavior*, 67, pp. 1-8.
- De Ketele J-M. & Roegiers X. (2015), *Méthodologie du recueil d'informations : Fondements des méthodes d'observation, de questionnaire, d'interview et d'étude de documents*, 5e édition, Louvain-la-Neuve, De Book Supérieur.
- Debrouwer M-H. (2015), *La responsabilisation des détenus dans les nouveaux établissements pénitentiaires belges : Etude empirique de la prison de Marche-en-Famenne* [Mémoire de master], Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain.
- Dupuis M. (2018), *Les conditions de détention en isolement au Canada : Etude empirique des plaintes soumises à l'Enquêteur Correctionnel* [Thèse de maîtrise en criminologie], Canada, Université d'Ottawa.
- Foucault M. (1975), *Surveiller et punir : Naissance de la prison*, Paris, Gallimard (Collection tel).

- Fourt L., Goffinet V., Guilbert L. & al. (2018), *Portes ouvertes* [Film documentaire], Belgique, financement participatif Kisskissbankbank.
- Gauthier B. (1987), "Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données", Québec, *Presses de l'université du Québec*.
- George M. (2020), *La prison, forteresse aux murs d'argile : un directeur régional belge témoigne*, Paris, l'Harmattan.
- Gortàzar A. (2017), La extension universitaria en la unidad n°6 del instituto nacional de rehabilitación (Punta Rieles) : Entrevistats con Luis Parodi y Mariela Meneses, *Integralidad sobre ruedas*, n°4, pp. 90-94.
- Icard V. (2020), "Ce n'est pas une prison, ici!", *Champ pénal/ Penal field*, 20 | 2020, pp. 1-35.
- JNPNDG (n.d.), Journées Nationales de la prison - Nationale Dagen van de Gevangenis : Toutes les informations sur les journées nationales de la prison [Site internet] in *jnpndg*, disponible sur <https://jnpndg.be/a-propos/> (Consulté le 25 janvier 2023).
- Kaminski D. (2010), Droits des détenus, normalisation et moindre éligibilité, *Criminologie*, vol 43(1), pp. 199-226.
- Kaminski D. (2006) Un nouveau sujet de droit pénal ?, in: Moreau T. et Digneffe F. (dir.), *Responsabilité et responsabilisation dans la justice pénale*, De Boeck-Larcier, Bruxelles, pp. 45-64
- Lalande P. (2004), Punir ou réhabiliter les contrevenants ? Du "Nothing Works" au "What Works" (Montée, déclin et retour de l'idéal de réhabilitation, *Projet de la Direction de la planification et des politiques*, pp. 30-77.
- Lappi-Seppälä T. (2011), Explaining imprisonment in Europe, *European Journal of Criminology*, vol 8 (4), pp. 303-328.
- Lappi-Seppälä T. (2007), Penal Policy in Scandinavia, *Crime and Justice*, vol 36, n°1, pp. 217-295.

- Le Goff P-L., Lessa F. (2013), Uruguay's culture of impunity continues to rear its head, International Affairs at LSE [Article de blog] in *LSE ideas*, disponible sur <http://blogs.lse.ac.uk/ideas/> (Consulté le 6 novembre 2022).
- Legrand D. (Septembre 2018), Luis Parodi : "Hay que salir de la logica del castigo" [Article de journal], in *La diaria*, disponible sur <https://ladiaria.com.uy/politica/articulo/2018/9/luis-parodi-hay-que-salir-de-la-logica-del-castigo/> (Consulté le 18 octobre 2022).
- Leroux R. (2020), Rencontrer celui qui ne rencontre personne : clinique du quartier d'isolement, *L'information psychiatrique*, n°96, pp. 201-206.
- Ligue des droits humains et de l'Observatoire International des Prisons - section belge (octobre 2020), Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies : Examen périodique universel Belgique, Rapport de la ligue des droits humains et de l'Observatoire International des Prisons - section belge, Bruxelles.
- Lonne R. (2019), *Carceles Argentinas : "Seguridad o Castigo"* [Seminario sobre aportaciones teóricas recientes], Argentina, Universidad nacional de La Pampa.
- Mary P. (2021), *Prisons en Belgique : Histoires, normes, pratiques*, Editions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles.
- Mary P. (2013), Enjeux contemporains de la prison, publications des facultés universitaires Saint-Louis, Bruxelles.
- Peñafiel R. (2015), Le charisme ne se délègue pas. Les difficultés de la captation de l'éthos d'exceptionnalité de Chávez par Maduro au Venezuela, *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, n°7, pp. 1-13.
- Peretz P. (2012), *Pratiques du don : La philanthropie en France et aux Etats-Unis*, La vie des idées, publié sur lavedesidees.fr.
- Pérez F. (juillet 2021), Personas privadas de libertad realizan huelga de hambre en Punta de Rieles [Article de journal] in *La diaria*, disponible sur <https://ladiaria.com.uy/justicia/articulo/2021/7/personas-privadas-de-libertad-realizan-huelga-de-hambre-en-punta-de-rieles/> (Consulté le 18 octobre 2022).

- Pérez F. (juillet 2021), Se levanto la huelga en Punta de Rieles [Article de journal] in *La diaria*, disponible sur <https://ladiaria.com.uy/justicia/articulo/2021/7/se-levanto-la-huelga-en-punta-de-rieles/> (Consulté le 18 octobre 2022).
- Política nacional (mai 2020), Luis Parodi renuncio a la dirección de la carcel de Punta de Rieles [Article de journal] in *La diaria*, disponible sur <https://ladiaria.com.uy/politica/articulo/2020/5/luis-parodi-renuncio-a-la-direccion-de-la-carcel-de-punta-de-rieles/> (Consulté le 18 octobre 2022).
- Prison insider (2023), Fiche pays : Belgique in *Prison insider*, disponible sur <https://www.prison-insider.com/fichepays/belgique-2023> (consulté le 12 avril 2023).
- Quillard M., Eichhöfer E. (2013), "*L'île aux prisonniers : Le sage de Bastoy*", 6 mois, vol. 4, pp. 184-213.
- Rodriguez R. (Octobre 2014), Punta de Rieles : hacia una resignificacion de la dignidad humana, *La revista pensamiento pena*.
- Rostaing C. (2014), L'ordre négocié en prison : ouvrir la boîte noire du processus disciplinaire, *Droit et Société*, vol 2, n°87, pp. 303-328.
- Roth R. (1977), Prison-modèle et prison symbole : l'exemple de Genève au XIXème siècle, *Déviance et Société*, vol 1, n°4, pp. 389-410.
- RTBF (2019), *200 millions de LVMH, 100 millions d'Arnault, 100 millions de Total : un mécénat pour Notre-Dame fiscalement avantage* [article de journal] in : [rtbf.be](https://www.rtf.be), disponible sur <https://www.rtf.be/article/200-millions-de-lvmh-100-millions-d-arnault-100-millions-de-total-un-mecenas-pour-notre-dame-fiscalement-avantage-10197681> (consulté le 25 avril 2023).
- Salle G. (2016), *L'utopie carcérale : petites histoires des "prisons modèles"*, Paris, Editions Amsterdam.
- Service Public Fédéral Justice (n.d.), Budget, évolution 2016-2020 [Rapport statistique] in Service Public fédéral Justice, disponible sur https://justice.belgium.be/fr/statistiques/moyens/budget_evolution_2016_2020 (consulté le 12 avril 2023).
- Shea E. (2005), Les paradoxes de la normalisation du travail pénitentiaires en France et en Allemagne, *Déviance et Société*, vol 29, n°3, pp. 349-365.

- Shomba Kinyamba S. (2022), Triangulation dans les techniques d'analyse documentaire : un déficit à combler par le programme de L.M.D. en sociologie, *Mouvements et Enjeux Sociaux - Revue Internationale des Dynamiques Sociales*, vol 2, n°123, pp. 1-8.
- Signorello R. (2014), *La voix charismatique : aspects psychologiques et caractéristiques acoustiques* [Thèse], Grenoble, Université de Grenoble.
- Snacken S. (2011), *Prison en Europe : pour une pénologie critique et humaniste*, Bruxelles, Larcier.
- Sozzo M. (2020), Sykes y las prisiones contemporáneas en America Latina, *Cuadernos de investigación*, 3 (3), pp. 5-19.
- Tournier P. V. (2014), La question pénale au fil de l'actualité : Chroniques d'outrenombre, l'Harmattan, Criminologie, Paris.
- Tournier P. V. (2007), Approche indisciplinaire de la question pénale, Edition électronique PVT, supplément) "Arpenter le champ pénal", ACP n°36.
- Vigna A. (2016), La cuestión penitenciària en Uruguay, *Sociedade em Debate*, 22(2), pp. 78-103.
- Verdot C., Champely S., Clément M. et al. (2010), La pratique physique, un moyen de circonscrire les effets délétères du confinement en milieu carcéral : impact d'un programme d'activités physiques sur la santé perçue et le bien-être psychologique de détenus, *Psychologie du Travail et des Organisation*, n°16, pp. 63-78.
- Watson R., Stimpson A. & Hostick T. (2004), Prison health care : a review of the literature, *International Journal of Nursing Studies*, 41, pp. 119-128.
- Weber M. (2013), La transformation du charisme et le charisme de fonction, *Revue française de science politique*, vol 63, 3-4, pp. 463-486.

Ryckaert Morgane

Juin 2023

La prison de Punta de Rieles : Efficacité et destin des prisons à modèle unique

Promoteur : Professeur Dan Kaminski

Pourquoi des prisons à modèle unique sont-elles créées et ensuite abandonnées ? Sont-elles inefficaces ? Sont-elles vouées à disparaître à cause de leurs caractéristiques intrinsèques ? Pourquoi n'en tire-t-on aucun enseignement ?

Au travers d'une analyse fondée sur la littérature disponible, nous allons tenter de répondre à ces questions à partir d'une prison qui fait exception en Uruguay : La prison de Punta de Rieles. Cette prison est organisée comme une communauté de vie. Les privés de liberté ont la possibilité de circuler librement au sein de l'établissement, de créer leurs entreprises, de participer à diverses activités culturelles et sportives. Les conditions de vie des détenus dans cette unité carcérale sont sensiblement différentes de celles que l'on retrouve dans le reste du pays.

Cette analyse va nous permettre d'aborder des concepts tels que la réhabilitation pénitentiaire, la normalisation des conditions carcérales ou la sécurité dynamique. Nous analyserons le caractère unique de la prison en la comparant à des prisons dites classiques dans le pays au regard de standards comme la lutte contre la surpopulation, la réduction des coûts financiers,... avant de nous demander pourquoi le régime exceptionnel de Punta de Rieles a été "condamné".